



Comment lutter contre la précarité énergétique étudiante en France ?

Analyse du système d'aide et leviers d'action

Septembre 2026



Cofinancé par
l'Union européenne



Ce rapport a été réalisé par Virage Énergie¹ dans le cadre du projet européen STEP UP financé par le programme « Citoyens, Égalité, Valeurs et Droits » (CERV) de la Commission Européenne.

Virage Énergie est partenaire du projet aux côtés d'Assoutenti (Italie), Idee in Fuga (Italie), 4C (Grèce) et Deco (Portugal).

Destiné à lutter contre la précarité énergétique étudiante, le projet articule plusieurs volets complémentaires : recherche, formation, engagement par les pairs et sensibilisation des décideurs publics. Il vise notamment à former de jeunes conseillers et conseillères en énergie afin qu'ils et elles puissent devenir mentors, en renforçant leurs compétences en matière de citoyenneté énergétique et d'éducation populaire.

Les étudiant·es en situation de précarité énergétique sont également invité·es à participer à des assemblées collectives et à des ateliers locaux. Ces espaces leur permettent d'évaluer la qualité et la performance énergétiques de leur logement, de partager leurs expériences et de faire émerger collectivement des recommandations à destination des pouvoirs publics.

Description du projet en français : <https://www.virage-energie.org/step-up/>

Site officiel du projet : <https://www.step-up-project.eu/>

Bien que ce projet soit financé par l'Union européenne, les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne et de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Sommaire

¹ Nous tenons ici à remercier Lucien Stoven pour sa contribution au projet Step Up dans le cadre du stage de fin d'étude qu'il a réalisé au sein de Virage Énergie entre janvier et juillet 2026.

Résumé	4
Introduction.....	5
1 Contexte national	7
2 Définition et identification de la précarité énergétique.....	11
2.1 Définir et mesurer la précarité énergétique	11
2.2 Les principales politiques publiques et institutions	12
2.2.1 Les politiques nationales de l'énergie et du logement.....	12
2.2.2 Panorama des institutions, politiques et mesures d'aide contre la précarité énergétique.....	14
3 Analyse transversale du cadre politique et réglementaire.....	18
3.1 Cartographie descriptive des institutions et des mesures	18
3.2 Cartographie critique : accessibilité et mise en œuvre effective des dispositifs	22
3.3 Observations transversales sur l'implémentation	26
3.4 Défis et lacunes des politiques d'aide contre la précarité énergétique : le cas des étudiant·e·s.....	28
3.4.1 Défis transversaux à la caractérisation de la précarité énergétique étudiante	28
3.4.2 Autres défis sociétaux : ébriété énergétique et rapports de pouvoir	30
4 Retours d'expérience	32
4.1 La Chaire HOPE : une initiative pionnière sur la précarité énergétique étudiante ..	33
4.2 Le programme Slime	36
4.3 Le projet Solidarité Énergétique d'Atelier 21	42
4.4 L'Auto-Réhabilitation Accompagnée des Compagnons Bâisseurs	45
5 Conclusion - Des défis structurels d'ampleur	50
Tableau de liste et d'analyse des institutions, programmes, mesures présentées comme de l'assistance pour les personnes soumises à la précarité énergétique.....	54
Bibliographie.....	58

Résumé

Ce rapport analyse la manière dont les politiques publiques, les dispositifs d'aide et les acteurs institutionnels français répondent à la **précarité énergétique étudiante**, dans un contexte marqué par l'aggravation des difficultés de logement et de la précarité, ainsi que par de profondes transformations des politiques énergétiques. Il s'intéresse en particulier aux étudiant·es de 18 à 25 ans vivant en milieu urbain et cherche à déterminer dans quelle mesure les dispositifs existants permettent effectivement d'identifier, d'accompagner et d'aider cette population. Cette étude s'inscrit dans le projet européen STEP UP, qui articule recherche, formation, engagement par les pairs et sensibilisation des décideurs publics.

L'étude met d'abord en évidence un paradoxe : **les étudiant·es sont particulièrement exposé·es aux facteurs de précarité énergétique, mais restent largement invisibles dans les dispositifs qui cherchent à la mesurer et à la combattre**. Jeunes, majoritairement locataires lorsqu'ils et elles quittent le domicile parental, confronté·es à des ressources limitées et à des situations résidentielles souvent instables, les étudiant·es sont nombreux·ses à déclarer des difficultés financières, des problèmes d'insalubrité ou un inconfort thermique, hiver comme été. Pourtant, les outils statistiques dominants reposent notamment sur le revenu fiscal et la notion de ménage, deux catégories souvent mal adaptées aux réalités étudiantes, caractérisées par la familialisation, les colocations, la décohabitation partielle et la mobilité résidentielle.

Le système français de lutte contre la précarité énergétique mobilise une grande diversité d'acteurs et de dispositifs. Ce rapport les analyse et les synthétise autour de **trois leviers : les aides financières, l'amélioration énergétique des logements, et les usages et équipements** ; ainsi que selon trois étapes du parcours d'aide : identification, accompagnement et réalisation. Si certaines mesures généralistes, notamment les aides au logement et les dispositifs des Crous, sont largement mobilisées par les étudiant·es, de nombreux outils spécifiquement liés à l'énergie restent difficiles d'accès. Les critères d'éligibilité, la complexité administrative, le statut fiscal, la courte durée d'occupation des logements et l'absence de pouvoir décisionnel des locataires limitent notamment l'accès aux aides financières et aux dispositifs de rénovation.

L'analyse fait ainsi ressortir plusieurs difficultés structurelles : **le non-recours aux aides, une prise en compte insuffisante des spécificités étudiantes, le manque de coordination entre les acteurs et la faiblesse des possibilités de recours**, notamment face aux propriétaires. Plus largement, la temporalité des politiques publiques s'accorde mal avec celle des parcours étudiants : les dispositifs de rénovation sont généralement conçus sur le long terme alors que les situations résidentielles étudiantes sont mobiles et rapidement évolutives.

L'étude de plusieurs initiatives — notamment la Chaire HOPE, le programme Slime, Solidarité Énergétique d'Atelier 21 et l'Auto-Réhabilitation Accompagnée des Compagnons Bâtisseurs — permet néanmoins d'identifier des pratiques prometteuses. Elles montrent notamment l'intérêt de **l'accompagnement personnalisé, de l'« aller-vers », de la coopération entre acteurs, de l'implication directe des personnes concernées et de démarches collectives favorisant l'apprentissage et la capacité d'agir**.

À partir de ces constats, le rapport identifie **trois orientations prioritaires** pour mieux lutter contre la précarité énergétique étudiante : aller directement vers les étudiant·es en adaptant les critères, les lieux et les modes d'accompagnement à leurs réalités ; renforcer la coopération entre institutions publiques, établissements d'enseignement supérieur, Crous, associations étudiantes, acteurs de l'énergie, du logement et structures locales ; enfin, dépasser une approche centrée uniquement sur l'aide financière et la rénovation pour **interroger**

collectivement les usages, les besoins et les dépendances énergétiques. La prise en compte de la précarité énergétique étudiante suppose ainsi non seulement d'améliorer l'accès aux dispositifs existants, mais également de reconnaître les étudiant·es comme une population à part entière dans la construction d'une **transition énergétique juste et socialement inclusive.**

Introduction

Le présent rapport expose les résultats de la recherche menée dans le cadre du Work Package 1 du projet STEP UP.

Ce travail porte sur les politiques publiques, les réglementations et les cadres institutionnels relatifs à la précarité énergétique dans le logement en France, en accordant une attention particulière aux personnes étudiantes et, plus largement, aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans. Cette recherche poursuit quatre objectifs :

- Contextualiser les résultats de l'enquête menée auprès des étudiant-es ;
- Identifier les politiques publiques et les mesures susceptibles de contribuer à la réduction de la précarité énergétique ;
- Évaluer dans quelle mesure le public étudiant est explicitement ou implicitement pris en compte dans ces dispositifs ;
- Documenter des retours d'expérience et des initiatives susceptibles d'inspirer la conception de futures mesures ou politiques publiques.

La précarité constitue une réalité aux conséquences humaines particulièrement lourdes. Au-delà des données statistiques, elle affecte des personnes confrontées à un stress persistant, au froid ou à des chaleurs excessives, à l'isolement social, à des problèmes de santé, notamment respiratoires, à des privations alimentaires et, dans les situations les plus graves, à un risque accru de mortalité. Ces situations affectent également les familles, les proches et les cercles amicaux, parfois démunis face à l'isolement et au repli des personnes concernées. Loin de remettre en cause l'objectivité de l'analyse, la reconnaissance de la dimension humaine et émotionnelle de la précarité invite à adopter une approche attentive et précautionneuse dans l'étude de ses manifestations et de ses conséquences.

L'analyse porte principalement sur les dispositifs d'aide visant à lutter contre la précarité énergétique dans le logement ainsi que sur les modalités de leur mise en œuvre. Elle s'intéresse plus particulièrement aux aides concrètes et directes, aux initiatives locales et aux dispositifs sociaux dont peuvent bénéficier une personne ou un groupe restreint de personnes.

Afin de préciser le cadre de l'analyse, plusieurs définitions sont retenues :

- **Précarité énergétique** : selon l'*Energy Poverty Advisory Hub* (EPAH), la précarité énergétique désigne une situation dans laquelle un ménage ne dispose pas d'un accès suffisant aux services énergétiques essentiels permettant de garantir des conditions de vie et de santé décentes. Ces services comprennent notamment le chauffage, l'eau chaude, le refroidissement, l'éclairage ainsi que l'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements du logement. Parmi les principaux facteurs associés à la précarité énergétique figurent l'insuffisance des revenus, le coût élevé de l'énergie, la faible performance énergétique des bâtiments ainsi que certaines pratiques entraînant une consommation énergétique élevée.
- **Assistance** : mesure généralement mise en œuvre à relativement court terme, en réponse à un dommage ou à une situation de difficulté préalablement identifiée au sein d'une population.
- **Aide** : notion plus large que celle d'assistance, désignant l'ensemble des stratégies, politiques publiques, systèmes, dispositifs et mesures visant à prévenir, atténuer ou résoudre une problématique identifiée, telle que la précarité énergétique.
- **Étudiant·e** : personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur. Dans le cadre de cette étude, le périmètre retenu concerne plus spécifiquement les personnes étudiantes âgées de 18 à 25 ans et résidant en milieu urbain.

1 Contexte national

En 2025, la France est confrontée à une crise du logement largement documentée. Le nombre de personnes rencontrant des difficultés financières et résidentielles connaît une progression soutenue, qui s'est accentuée au cours des dernières années (Fondation Logement, 2025 ; Fondation Logement, 2026).

Parallèlement, les politiques énergétiques françaises connaissent d'importantes transformations. Parmi les évolutions les plus significatives figurent la relance du nucléaire engagée depuis 2022 ainsi que l'ambition affichée d'accélérer la sortie des énergies fossiles. Ces orientations se sont notamment renforcées à la suite de la crise énergétique de 2022 et de l'émergence de débats accordant une place croissante aux enjeux de « souveraineté énergétique ».

Qui sont les étudiant·e·s en France ?

En 2023, les étudiant·es représentent 4,4 % de la population française, soit une augmentation de 25 % depuis 2012. La population étudiante française se caractérise par sa jeunesse, avec un âge moyen de 22,5 ans et un âge médian de 21,1 ans, ce dernier étant le deuxième plus faible d'Europe. Cette caractéristique est étroitement liée à la rapidité de la transition entre enseignement secondaire et supérieur : la France présente le taux de passage direct du secondaire vers le supérieur le plus élevé d'Europe, puisque 96 % des personnes accédant à l'enseignement supérieur le font dans les 24 mois suivant la fin de leurs études secondaires.

Cette situation s'inscrit dans un rapport particulier entre la société française, les étudiant·es et la famille. Bien qu'ils et elles soient juridiquement adultes et disposent d'une autonomie croissante dans la conduite de leurs études, les étudiant·es restent largement appréhendé·es à travers leur rattachement au foyer familial. La « familialisation » constitue ainsi une caractéristique structurante du modèle français (Jolion, 2023). Cette situation contraste toutefois avec les trajectoires résidentielles des étudiant·es : malgré leur jeune âge, leur faible insertion dans l'emploi et leur dépendance persistante à l'égard de la famille, une majorité d'entre eux et elles résident, de manière permanente ou partielle, en dehors du domicile parental, le plus souvent dans le parc locatif privé.

L'organisation des études supérieures françaises présente également plusieurs particularités. Le nombre d'heures d'enseignement en présentiel figure parmi les plus élevés d'Europe, avec une moyenne de 21 heures par semaine. La population étudiante est par ailleurs répartie entre une grande diversité d'établissements : 46 % des étudiant·es ne fréquentent pas une université comme établissement principal (DEPP, 2025). Le système des grandes écoles occupe notamment une place importante dans l'enseignement supérieur français et bénéficie d'une forte visibilité institutionnelle et culturelle, tout en participant à la reproduction de certaines inégalités sociales.

Le système français d'enseignement supérieur se caractérise également par une articulation importante entre formation et expérience professionnelle. Celle-ci prend principalement deux formes. D'une part, les stages occupent une place significative dans les cursus : 50 % des étudiant·es déclarent en avoir effectué au moins un au cours de leurs études. D'autre part, l'apprentissage, qui repose sur l'alternance entre périodes de formation et périodes d'activité professionnelle, concerne 21 % des étudiant·es. L'exercice d'une activité rémunérée distincte

et indépendante de la formation existe également, mais demeure moins répandu en France que dans d'autres pays européens (Hauschildt et al., 2024).

Enfin, la pauvreté étudiante constitue en France un phénomène structurel d'ampleur (Feres et al., 2023). Les conditions matérielles d'existence des étudiant-es et, plus largement, la précarité étudiante occupent ainsi une place récurrente dans le débat public français (Meimon, 2025).

Dans ce contexte, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) estime qu'**en France, au moins une personne sur cinq est confrontée à la précarité énergétique**, et souligne une **progression du phénomène** (ONPE, 2025). L'ONPE rappelle toutefois qu'aucun indicateur ne permet, à lui seul, de rendre compte de la diversité des situations recouvertes par cette notion. Son tableau de bord de la précarité énergétique publié en 2025 appréhende ainsi le phénomène selon trois grandes approches :

- **Approche économique** : 10,8 % des ménages consacrent plus de 8 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques liées à leur logement, après correction des variations météorologiques².
- **Inconfort** : cette approche repose principalement sur la mesure de l'inconfort thermique. Ainsi, 35 % des ménages déclarent avoir souffert du froid durant l'hiver 2024-2025, tandis que 49 % déclarent avoir souffert de la chaleur pendant l'été 2025.
- **Privation** : 74 % des ménages déclarent restreindre leur consommation de chauffage afin de limiter le montant de leurs factures. Par ailleurs, 36 % déclarent avoir rencontré des difficultés pour payer certaines factures d'énergie ; cette proportion atteint 60 % chez les 18-34 ans.

Les approches fondées sur l'inconfort et la privation semblent davantage susceptibles de mettre en évidence les situations rencontrées par les ménages jeunes. Dans les espaces urbains, les jeunes locataires apparaissent notamment comme une population particulièrement exposée. Les femmes présentent également un risque significativement plus élevé d'être confrontées à la précarité énergétique (ONPE et al., 2020).

La prise en compte de ces populations demeure cependant relativement récente. De manière générale, les étudiant-es ne figurent pas parmi les groupes traditionnellement identifiés comme vulnérables à la précarité énergétique. L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) les identifie néanmoins comme un « nouveau public en difficulté » (UNCCAS, 2024). Les travaux spécifiquement consacrés à la précarité énergétique étudiante restent peu nombreux. La Chaire HOPE (voir section 4.1) a joué un rôle précurseur dans l'étude approfondie de cette problématique entre 2018 et 2023, à partir de données principalement recueillies dans les universités de Grenoble et de Marseille. Son étude la plus approfondie met notamment en évidence les constats suivants (AURG et Chaire HOPE, 2021) :

- **La population étudiante est fortement exposée à la précarité énergétique, tout en demeurant largement invisible dans les dispositifs d'observation. Les approches reposant exclusivement sur des indicateurs économiques apparaissent peu adaptées à l'identification de cette population**, notamment lorsqu'elles mobilisent le taux d'effort énergétique ;

² Cet indicateur correspond au taux d'effort énergétique (TEE), couramment mobilisé pour mesurer et suivre la précarité énergétique. Dans sa déclinaison TEE_3D, il est appliqué aux trois premiers déciles de revenus. Le seuil de 8 %, auparavant fixé à 10 %, correspond au double de la médiane nationale.

- **les étudiant·es sont peu sensibilisé·es à la précarité énergétique, à ses facteurs de risque et aux dispositifs d'aide existants**, alors même que l'inconfort thermique est susceptible d'affecter leur état de santé et leurs conditions d'études.

Plus largement, les situations de précarité rencontrées par la population étudiante se caractérisent par une forte hétérogénéité (Bugeja-Bloch et al., 2025). Les enquêtes menées par les organisations étudiantes apportent notamment des éléments sur la dimension résidentielle de cette précarité. Ainsi, 41,5 % des étudiant·es interrogé·es déclarent vivre dans un logement présentant d'importants problèmes thermiques (FAGE, 2026), tandis que 62 % déclarent souffrir d'un inconfort thermique dans leur logement (Union Étudiante, 2026). En 2023, l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) relevait par ailleurs que 14 % des étudiant·es déclaraient être confronté·es à des problèmes d'insalubrité dans leur logement et que 20 % avaient connu des difficultés financières telles qu'il leur avait été impossible de couvrir certains besoins essentiels, notamment le loyer, l'alimentation ou l'énergie (Feres et al., 2023).

Les écarts observés entre ces différentes enquêtes soulignent également **les difficultés méthodologiques liées à l'appréhension statistique d'une population particulièrement hétérogène**. Les indicateurs conventionnels doivent donc être mobilisés avec précaution lorsqu'ils sont appliqués spécifiquement aux étudiant·es. L'utilisation du revenu fiscal présente tout d'abord des limites importantes, dans la mesure où une part significative des jeunes demeure rattachée au foyer fiscal parental. Les étudiant·es connaissent également des configurations résidentielles diverses et parfois difficiles à saisir statistiquement : colocations temporaires, sous-locations non déclarées, décohabitation partielle ou encore alternance entre plusieurs lieux de résidence. Dans ce contexte, le « ménage » peut constituer une unité d'analyse insuffisamment adaptée à certaines situations étudiantes (Esteban et al., 2025).

Les travaux de l'ONPE s'appuient par ailleurs en partie sur les données de l'Enquête nationale logement de 2013, actualisées à l'aide du modèle de microsimulation statistique Prometheus. Certaines analyses peuvent également exclure explicitement les étudiant·es en raison des difficultés méthodologiques liées à la mesure de leurs revenus (ONPE, 2025). L'ensemble de ces éléments est susceptible de contribuer à une sous-estimation de la prévalence de la précarité énergétique au sein de la population étudiante.

Émergence et évolution de la notion de précarité énergétique

Afin de mieux comprendre la précarité énergétique et les débats contemporains qui l'entourent, il convient de revenir sur l'émergence et l'évolution de cette notion en France.

L'intérêt porté à la conceptualisation de la précarité énergétique s'est renforcé au cours des années 2000. Son émergence s'inscrit notamment dans un contexte de transformation des politiques énergétiques et de diffusion d'une conception davantage centrée sur la figure du consommateur d'énergie que sur celle de l'utilisateur (Sébert, 2022). Parallèlement, le ralentissement économique contribue à accentuer certaines difficultés sociales, tandis que les tensions sur le logement et la hausse des coûts de l'énergie prennent une importance croissante. Dans le même temps, les enjeux énergétiques sont de plus en plus appréhendés sous l'angle environnemental, dans un contexte d'intégration progressive des préoccupations écologiques aux politiques publiques.

Lors de son émergence en France, la notion de précarité énergétique est ainsi principalement appréhendée comme étant à l'articulation des enjeux sociaux et environnementaux. D'un point de vue sociologique, Johanna Lees propose notamment de l'interpréter comme une forme d'« écologisation du social » (Lees, 2014).

La précarité énergétique est progressivement inscrite dans le droit français à la suite du Grenelle de l'environnement. En effet, la loi Grenelle I de 2009 en reconnaît d'abord l'existence sans en proposer de définition précise. Un groupe de travail spécifiquement consacré à cette problématique a été constitué pour notamment rassembler des acteurs du secteur du logement, des entreprises du secteur énergétique, des institutions publiques compétentes en matière d'environnement ainsi que des acteurs financiers. Le rapport issu de ces travaux mobilise la notion britannique de ***fuel poverty***, tout en soulignant certaines de ses limites, et recommande l'inscription de la précarité énergétique dans la législation française (De Quero et Lapostolet, 2009). Cette recommandation se concrétise avec la loi Grenelle II de 2010.

Au cours des années 2010, la littérature scientifique française consacrée à cette problématique s'enrichit progressivement. Les recherches portent notamment sur les différentes manifestations de la précarité énergétique, les méthodes permettant de l'identifier ainsi que les dispositifs susceptibles d'y répondre (Charlier, Risch et Salmon, 2015 ; Jouffe, 2015). Cette décennie correspond ainsi à une phase d'institutionnalisation progressive de la précarité énergétique comme catégorie d'analyse et d'action publique.

Au cours des années 2020, le périmètre associé à la précarité énergétique tend à s'élargir. Le mouvement des Gilets jaunes contribue notamment à renforcer l'attention portée aux liens entre énergie et mobilité. La multiplication des épisodes de fortes chaleurs met davantage en évidence les enjeux liés au confort thermique estival. La crise énergétique de 2022 contribue, quant à elle, à replacer les questions de prix, d'approvisionnement et de souveraineté énergétique au centre du débat public. La pandémie de COVID-19 accroît parallèlement la visibilité de la précarité étudiante³ et participe à faire émerger plus explicitement la question de sa dimension énergétique⁴.

Plus récemment, l'instabilité des politiques publiques dans les domaines de l'énergie et de la rénovation a également affecté les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. Les évolutions successives des financements, des priorités et des orientations peuvent produire des phénomènes de « stop-and-go », susceptibles de limiter la continuité et la lisibilité de l'action publique.

Au niveau européen, la précarité énergétique ne fait toujours pas l'objet d'une définition ni d'une appréhension entièrement unifiées. La diversité des indicateurs mobilisés et l'élargissement progressif de son périmètre, notamment à la mobilité, témoignent du caractère évolutif de cette notion. Dans l'action publique, elle demeure néanmoins largement appréhendée à travers les caractéristiques du logement, sa performance énergétique et leurs conséquences sur le confort thermique des occupants.

La hausse des coûts du logement et de l'énergie ainsi que les débats récents autour de la transition énergétique ont renouvelé l'attention portée à cette problématique. **Malgré une exposition potentiellement importante, la population étudiante demeure toutefois**

³ La précarité étudiante occupe régulièrement une place importante dans le débat public français (Meimon, 2025) et est décrite comme un phénomène structurel. Les dépenses liées au logement constituent notamment un facteur majeur de vulnérabilité économique. Plusieurs caractéristiques fréquemment associées à la précarité étudiante recoupent par ailleurs des facteurs de risque de précarité énergétique : jeunesse, fait de vivre seul·e, statut de locataire, mauvaise qualité du logement ou encore faibles ressources (Charlier, Risch et Salmon, 2015). Cette convergence n'a toutefois pas conduit à la généralisation de dispositifs énergétiques spécifiquement destinés à la population étudiante, comme le montrera la suite de cette étude.

⁴ La question des transports apparaît dès le rapport du Grenelle de 2009 ainsi que dans la première convention de partenariat conclue entre l'ONPE et l'État en 2012, avant de disparaître des conventions suivantes (ONPE, s. d.). Les liens entre précarité énergétique et mobilité ont néanmoins fait l'objet de débats scientifiques au cours des années 2010 (Jouffe, 2015). La mobilité est finalement intégrée aux travaux de l'ONPE à travers des indicateurs spécifiques à partir de 2019, dans le contexte du mouvement des Gilets jaunes, initialement déclenché notamment par l'opposition à l'augmentation de la fiscalité sur les carburants.

encore insuffisamment visible dans les outils d'observation et les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

2 Définition et identification de la précarité énergétique.

2.1 Définir et mesurer la précarité énergétique

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », inscrit la précarité énergétique dans le droit français. Elle complète notamment le cadre législatif relatif au droit au logement en introduisant la définition suivante : « *Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.* » (Loi Besson, 2010). Cette définition juridique constitue aujourd'hui une référence fréquemment mobilisée, notamment par les acteurs institutionnels.

Au-delà de cette définition légale, l'identification et la mesure de la précarité énergétique reposent traditionnellement sur trois principaux indicateurs mobilisés par l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)⁵ :

- **Le taux d'effort énergétique (TEE)** relève d'une approche économique. Il mesure la part des dépenses énergétiques liées au logement dans le revenu disponible du ménage. Un ménage est considéré comme exposé lorsque ce taux dépasse le seuil de 8 %.
- **L'indicateur « bas revenus, dépenses élevées » (BRDE)** relève également d'une approche économique. Plus complexe, il vise à apprécier simultanément le niveau des dépenses énergétiques et les ressources restantes du ménage, en tenant compte notamment de sa composition. Cet indicateur est issu des travaux menés au Royaume-Uni sous la direction du professeur John Hills.
- **L'indicateur FROID** repose sur une approche déclarative de l'inconfort thermique. Il vise à identifier les ménages déclarant avoir souffert du froid dans leur logement pendant plus de 24 heures pour des raisons associées à la précarité énergétique.

Ces indicateurs ne suffisent cependant pas à épuiser la diversité des situations concernées. **La précarité énergétique demeure une notion complexe et multidimensionnelle, dont la définition varie selon les acteurs, leurs domaines d'intervention et les dimensions du phénomène qu'ils privilégient.** Ces différentes conceptions peuvent se compléter, mais également entrer en tension.

Les acteurs intervenant dans le champ du logement et du mal-logement occupent une place centrale dans la construction et la définition publique de la précarité énergétique (CLER ; SLIME ; ANIL, 2025 ; Fondation Logement). Les entreprises du secteur de l'énergie mobilisent des conceptions relativement proches, tout en accordant généralement une attention plus importante au coût de l'énergie (EDF, 2025 ; TotalEnergies, Enedis). Dans ces différentes approches, la précarité énergétique est principalement appréhendée à travers l'articulation entre le niveau de revenus, le coût de l'énergie et la qualité énergétique du

⁵ Les indicateurs TEE et FROID sont appliqués aux ménages appartenant aux trois premiers déciles de revenus. Ils sont ainsi désignés respectivement sous les appellations **TEE_3D** et **FROID_3D** dans les documents méthodologiques de l'ONPE.

logement. La question du confort et de ses normes y occupe une place plus secondaire. Cette lecture, fortement centrée sur les caractéristiques matérielles du logement et l'accès économique à l'énergie, peut néanmoins conduire à accorder une attention moindre à certains déterminants sociaux et économiques plus larges.

La notion de « précarité énergétique » demeure par ailleurs peu mobilisée dans les espaces de représentation étudiante. Les organisations étudiantes abordent davantage les situations susceptibles de s'y rattacher à travers l'inconfort thermique, l'insalubrité ou la mauvaise qualité des logements et le poids des dépenses énergétiques. Elles rejoignent ainsi, en partie, les dimensions privilégiées dans les approches institutionnelles dominantes (FAGE, 2026 ; Union Étudiante, 2026). De même, les rapports institutionnels consacrés à la précarité étudiante mobilisent rarement, voire non explicitement, la notion de précarité énergétique (Lafon, 2021 ; Jolion, 2023).

La littérature scientifique française invite toutefois à adopter une conception plus large du phénomène. **La précarité énergétique ne peut être pleinement appréhendée sans prendre en considération des dimensions telles que les inégalités sociales, la répartition des ressources, les normes de confort ou, plus généralement, les mécanismes de production de la précarité.** Adèle Sébert souligne ainsi le caractère intrinsèquement multidimensionnel du phénomène, situé au croisement d'enjeux économiques, environnementaux, juridiques, politiques, sanitaires, sociaux et techniques, et résultant d'interactions entre les individus et les systèmes sociaux, économiques et environnementaux dans lesquels ils s'inscrivent (Sébert, 2022).

Dans une perspective anthropologique, Johanna Lees propose quant à elle une définition plus extensive de la précarité énergétique, entendue comme toute situation dans laquelle une personne ne parvient pas à satisfaire ses besoins en énergie et en eau. L'intégration de l'eau à cette définition découle notamment de ses observations de terrain : du point de vue des personnes concernées, les dépenses liées à l'eau et à l'énergie peuvent être appréhendées conjointement dans les arbitrages budgétaires du quotidien.

La précarité énergétique apparaît ainsi moins comme une catégorie aux frontières parfaitement stabilisées que comme un objet multidimensionnel, dont la définition dépend en partie des acteurs qui s'en saisissent. Les institutions et organisations intervenant dans ce domaine construisent leurs actions à partir de conceptions qui leur sont propres, bien qu'une approche centrée sur le logement, les ressources économiques des ménages et les dépenses énergétiques demeure prédominante. Cette pluralité des définitions constitue un enjeu important pour l'analyse de la précarité énergétique étudiante : selon les critères et indicateurs retenus, certaines dimensions de l'expérience étudiante peuvent en effet être rendues visibles ou, au contraire, rester en dehors des catégories institutionnelles existantes.

2.2 Les principales politiques publiques et institutions

2.2.1 Les politiques nationales de l'énergie et du logement

À l'échelle nationale, la lutte contre la précarité énergétique s'inscrit principalement dans le cadre des politiques publiques relatives à l'énergie et à la rénovation énergétique des logements. Elle est également intégrée au Pacte des solidarités adopté en 2023, qui constitue l'un des principaux cadres stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté (Gouvernement de la France et Ministère du Travail et des Solidarités, 2023).

La stratégie française de transition énergétique

En 2026, la politique énergétique française s'inscrit principalement dans le cadre fixé par trois grandes lois :

- la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 ;
- la Loi relative à l'énergie et au climat de 2019, qui inscrit notamment l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- la Loi Climat et Résilience de 2021.

Ces textes définissent les grandes orientations de la politique énergétique et climatique française et prévoient leur déclinaison à travers plusieurs documents de planification. Parmi les principaux figurent la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), régulièrement actualisées afin d'adapter les trajectoires et les objectifs nationaux.

À travers ces différents cadres, l'État français poursuit plusieurs orientations : réduire la dépendance aux énergies fossiles, développer la production d'électricité d'origine nucléaire et renouvelable et favoriser l'électrification des usages. La SNBC vise également à améliorer l'efficacité énergétique, à encourager la sobriété, notamment par des actions de sensibilisation, et à développer une plus grande flexibilité des usages afin de faciliter leur adaptation à la variabilité de certaines sources d'énergie renouvelable. La mise en œuvre de ces orientations repose à la fois sur l'État et sur les collectivités territoriales, selon leurs compétences respectives. Elles s'inscrivent plus largement dans une recherche de souveraineté énergétique et de maîtrise du coût de l'énergie pour les consommateurs.

La troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), publiée le 12 février 2026, constitue le document de programmation énergétique le plus récent. Concernant le secteur résidentiel, elle prévoit notamment de poursuivre l'électrification des modes de chauffage, d'accélérer la rénovation énergétique des logements et de favoriser le développement de l'autoconsommation, notamment à travers l'installation de panneaux photovoltaïques (Gouvernement de la France, 2026). Ces orientations s'articulent avec la Stratégie nationale en matière de logement, qui vise notamment à soutenir la construction de logements neufs et la rénovation du parc existant⁶.

Les politiques relatives à l'énergie et au logement ont néanmoins fait l'objet de nombreux débats et réorientations dans un contexte marqué par une forte instabilité politique et budgétaire. Les évolutions successives des priorités, des dispositifs et de leurs financements ont pu affecter la lisibilité, la continuité et les conditions de mise en œuvre de l'action publique, y compris dans le domaine de l'action sociale.

⁶ La Stratégie pour le logement soutient l'augmentation des constructions neuves comme moyen de lutter contre les loyers élevés grâce à des mesures telles que des incitations fiscales (Gouvernement français, 2026). Toutefois, notre étude porte principalement sur les mesures d'aide ou d'assistance plus directes. Les stratégies de construction, à long terme et indirectes, ne seront pas évaluées.

2.2.2 Panorama des institutions, politiques et mesures d'aide contre la précarité énergétique

- Un système d'aide caractérisé par une forte diversité territoriale

En matière d'aide sociale, la France dispose d'un système particulièrement développé, mais également caractérisé par la diversité de ses dispositifs et de leurs modalités de mise en œuvre. Les institutions compétentes, les services sociaux et les mesures mobilisables varient notamment selon les territoires, en particulier à l'échelle communale et départementale. Cette organisation favorise une adaptation de l'aide aux réalités locales, mais peut également engendrer d'importantes disparités territoriales. La capacité à identifier, orienter et accompagner les personnes confrontées à la précarité énergétique peut ainsi varier considérablement en fonction des ressources disponibles, de la formation des professionnel·les et du degré d'implication des structures locales.

Dans ce contexte, il apparaît difficile d'établir un recensement parfaitement exhaustif des dispositifs existants. Cette section vise néanmoins à **dresser un panorama aussi complet que possible des principales mesures susceptibles de contribuer à la lutte contre la précarité énergétique en France**, en accordant une attention particulière à leur pertinence pour la population étudiante.

- Méthode de recensement

Afin d'identifier les organismes, les politiques publiques et les dispositifs d'aide existants, cette étude s'appuie principalement sur des guides et répertoires publiés par des institutions publiques, des organismes de recherche et des réseaux spécialisés (voir bibliographie). Cette démarche descriptive vise à rassembler des informations pratiques susceptibles d'être mobilisées à l'échelle locale afin d'informer et d'orienter les étudiant·es vers les aides auxquelles ils et elles peuvent prétendre.

Le Ministère de l'Écologie propose notamment une présentation des principaux organismes et politiques intervenant dans le champ de la précarité énergétique (Ministère de l'Écologie, 2020). Le réseau RAPPEL, en collaboration avec l'ONPE, a publié en 2022 un guide détaillé consacré aux institutions et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique dans le logement (RAPPEL et al., 2022), dont certains éléments ont été actualisés par l'ONPE en 2024 (ONPE, 2024). L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) actualise également régulièrement ses informations relatives aux dispositifs disponibles (ANAH, 2026). La Chaire HOPE a, pour sa part, publié avec Atelier 21 un *Guide étudiant pour prévenir et guérir la précarité énergétique*, spécifiquement destiné à la population étudiante (Chaire HOPE et Atelier 21, 2023). Enfin, le rapport sénatorial de Laurent Lafon recense différentes mesures fiscales et financières destinées aux étudiant·es (Lafon, 2021).

L'objectif n'est pas de reproduire exhaustivement le contenu de ces différentes sources, mais de présenter **les institutions, politiques publiques, programmes et dispositifs les plus fréquemment identifiés comme susceptibles d'apporter une aide aux personnes, notamment étudiantes, confrontées à la précarité énergétique**. Ce recensement a également été complété par des éléments issus d'articles, de guides pratiques et de listes de recommandations destinés aux étudiant·es rencontrant des difficultés liées à l'énergie.

- Les principaux acteurs nationaux
 - L'**Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)** occupe une place centrale dans l'observation et l'analyse de la précarité énergétique en France. Il

constitue à la fois un outil de production de connaissances et un instrument d'analyse des politiques publiques destiné aux acteurs nationaux et territoriaux. L'ONPE est piloté par l'**ADEME**, l'Agence de la transition écologique, historiquement très impliquée dans les politiques énergétiques.

- Le **Médiateur national de l'énergie (MNE)** constitue un autre acteur institutionnel majeur. Autorité publique indépendante, il intervient notamment dans le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les entreprises du secteur de l'énergie. Il assure également une mission d'information des consommateurs sur leurs droits.

- **Les acteurs de la rénovation énergétique et du logement**

Les organismes intervenant dans le domaine du logement occupent une place importante dans les politiques de lutte contre la précarité énergétique, la rénovation du parc résidentiel constituant l'un des principaux leviers mobilisés par l'État.

- L'**Agence nationale de l'habitat (ANAH)** met notamment en œuvre une partie importante des politiques publiques relatives à la rénovation du parc privé.
- Les **Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)**, réunies au niveau national au sein de l'ANIL, assurent quant à elles des missions d'information et de conseil sur les questions juridiques, financières et pratiques relatives au logement.
- **France Rénov'**, service public de la rénovation de l'habitat piloté par l'ANAH, constitue un dispositif national majeur d'information et d'accompagnement des ménages. Il propose notamment des conseils relatifs aux travaux de rénovation et oriente les particuliers vers les dispositifs financiers mobilisables.

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** constitue par ailleurs un outil d'information sur la performance énergétique et climatique des logements. Il repose sur un classement allant de A à G et doit être communiqué dans différentes situations, notamment lors de la vente ou de la location d'un bien. Dans le domaine des équipements, les **étiquettes énergie** remplissent une fonction comparable en informant les consommateurs sur la performance énergétique de certains appareils.

- **Le rôle des collectivités territoriales et des services sociaux locaux**

Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de compétences importantes en matière de logement, d'action sociale et d'aménagement. Il en résulte une grande diversité de dispositifs locaux, tandis que la mise en œuvre de certaines politiques nationales peut varier selon les territoires. Plusieurs institutions locales d'action sociale sont ainsi susceptibles d'intervenir auprès des personnes confrontées à des difficultés liées au logement ou à l'énergie.

Les **Services communaux d'hygiène et de santé (SCHS)** interviennent notamment dans la prévention et le traitement de certaines situations d'habitat dégradé ou insalubre. Les **Centres communaux d'action sociale (CCAS)** assurent, à l'échelle municipale, des missions d'accueil, d'information et d'orientation des personnes rencontrant des difficultés sociales. Selon les communes, ils peuvent également administrer ou mobiliser certaines aides financières d'urgence.

Les départements assurent par ailleurs la gestion des **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**. Ces fonds peuvent apporter une aide aux personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir, notamment lorsqu'elles sont confrontées à des impayés de loyer ou de factures d'énergie.

- Les relais associatifs et les formes d'aide moins institutionnalisées

Au-delà de ces institutions, les relais d'information et les acteurs susceptibles de fournir une aide matérielle sont répartis dans l'ensemble du système social : services sociaux et sanitaires, associations de solidarité, organisations et syndicats étudiants ou encore services des établissements d'enseignement supérieur. Leur degré d'implication, leurs compétences et les moyens dont ils disposent pour répondre spécifiquement à la précarité énergétique étudiante demeurent toutefois variables selon les territoires.

Enfin, les guides et ressources destinés aux étudiant·es font apparaître des formes d'entraide moins institutionnalisées. Les mouvements **low-tech**, par exemple, diffusent des informations sur des équipements peu consommateurs d'énergie ainsi que sur les moyens de les utiliser, de les entretenir ou parfois de les fabriquer soi-même. Les **Repair Cafés** proposent quant à eux des espaces collectifs dans lesquels des bénévoles accompagnent les participant·es dans la réparation de leurs équipements.

Plus largement, les collectifs et organisations étudiantes peuvent diffuser des pratiques relevant du **Do It Yourself (DIY)** ou du bricolage, qui restent relativement peu présentes dans les dispositifs institutionnels. Ces pratiques constituent une forme complémentaire d'action sur les usages et les équipements et seront, à ce titre, prises en considération dans l'analyse des réponses susceptibles d'être apportées à la précarité énergétique étudiante.

- Les principales mesures relatives à l'accès à l'énergie

- Le **chèque énergie** constitue l'un des principaux dispositifs d'aide financière destinés aux ménages à faibles revenus pour faire face à leurs dépenses énergétiques. Attribué selon les ressources du ménage, il peut notamment être utilisé pour régler certaines factures d'énergie. Son montant moyen s'élève à environ 153 €, ce qui représente une contribution limitée au regard des dépenses énergétiques annuelles d'un logement.
- D'autres mesures ont eu une portée plus générale. Le **bouclier tarifaire**, par exemple, a constitué un ensemble de mesures fiscales et budgétaires mobilisées par l'État pendant la crise énergétique afin de limiter l'augmentation des prix supportée par les ménages. Mis en place à partir de 2022, ce dispositif a progressivement pris fin en 2025.
- Enfin, la **trêve hivernale** constitue un mécanisme de protection en dernier recours. Pendant la période concernée, elle encadre notamment les expulsions locatives et renforce la protection des ménages en situation d'impayé face aux interruptions de fourniture d'énergie.

- Les Certificats d'économies d'énergie

Les **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** constituent l'un des principaux instruments de la politique française de maîtrise de la consommation énergétique. Ce dispositif impose aux fournisseurs d'énergie, dits « obligés », d'atteindre des objectifs d'économies d'énergie sur une période déterminée. Ces objectifs peuvent notamment être remplis en soutenant financièrement des travaux permettant de réduire les consommations ou en contribuant à des programmes reconnus dans le cadre du dispositif.

Le système des CEE permet ainsi de mobiliser des financements privés au service des objectifs publics d'efficacité énergétique. Certains programmes accordent une attention spécifique aux ménages en situation de précarité énergétique. Pour le grand public, les CEE

sont principalement visibles à travers les aides financières associées aux travaux de rénovation énergétique, couramment désignées comme des « aides CEE ».

Deux programmes CEE peuvent notamment être rapprochés de la lutte contre la précarité énergétique. Le **Slime**, porté par le réseau CLER et le réseau RAPPEL, accompagne les collectivités territoriales dans la structuration de dispositifs locaux permettant de repérer, sensibiliser et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique afin d'identifier des solutions adaptées et durables.

Le programme « **Toits d'abord** », porté par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, anciennement Fondation Abbé Pierre, intervient quant à lui dans le champ du logement des personnes disposant de très faibles ressources, notamment à travers le financement de logements accessibles et performants après rénovation.

- **Les aides au logement**

Les **Caisses d'allocations familiales (CAF)** jouent un rôle majeur dans le versement des prestations contribuant aux dépenses de logement. Trois principales aides peuvent être distinguées : l'**allocation de logement sociale (ALS)**, l'**aide personnalisée au logement (APL)** et l'**allocation de logement familiale (ALF)**. Cette dernière étant notamment liée à certaines situations familiales, elle concerne relativement peu la population étudiante.

Dans le langage courant, le terme « APL » est fréquemment employé pour désigner l'ensemble des aides personnelles au logement. Ces prestations occupent une place particulièrement importante dans le budget des étudiant·es locataires : en 2023, 71 % d'entre eux et elles déclaraient bénéficier d'une aide au logement (Feres et al., 2023).

- **Les dispositifs spécifiquement destinés aux étudiant·es**

La population étudiante bénéficie également de services sociaux qui lui sont spécifiquement destinés. Les **Crous** constituent les principaux acteurs publics de l'amélioration des conditions de vie étudiante. Organisés en réseau territorial, ils interviennent dans plusieurs dimensions de la vie quotidienne.

Ils assurent notamment la gestion des **résidences universitaires Crous**, qui proposent des logements à loyers modérés attribués notamment en fonction de critères sociaux. Les Crous participent également à la gestion des **bourses sur critères sociaux (BCS)**, dont le montant dépend notamment de la situation économique et familiale de l'étudiant·e.

Leur champ d'intervention est toutefois plus large : restauration universitaire à tarif social, aides financières spécifiques ou d'urgence, soutien à la mobilité, information, accompagnement social et financement de certaines initiatives étudiantes. Ils constituent ainsi un relais particulièrement important pour identifier et accompagner les étudiant·es confronté·es à des difficultés matérielles.

3 Analyse transversale du cadre politique et réglementaire

Après avoir recensé les principales institutions, politiques publiques et mesures d'aide, ce chapitre propose une cartographie du système existant selon trois catégories d'intervention et trois fonctions au sein du parcours d'aide.

Cette cartographie vise à offrir une lecture transversale du cadre national de lutte contre la précarité énergétique, en accordant une attention particulière à **la capacité des dispositifs actuels d'aide et d'assistance à répondre aux besoins spécifiques de la population étudiante, ainsi qu'aux limites susceptibles d'entraver leur accès ou leur efficacité.**

3.1 Cartographie descriptive des institutions et des mesures

Les principales structures, mesures et programmes recensés dans la section 2.2 sont présentés de manière détaillée et analysés individuellement dans le tableau figurant en annexe A. Cette présentation permet de comparer transversalement leurs modalités de mise en œuvre, leurs caractéristiques et leurs principales limites. Afin de compléter cette analyse par une lecture globale du système d'aide, il apparaît toutefois pertinent de cartographier ces différents dispositifs.

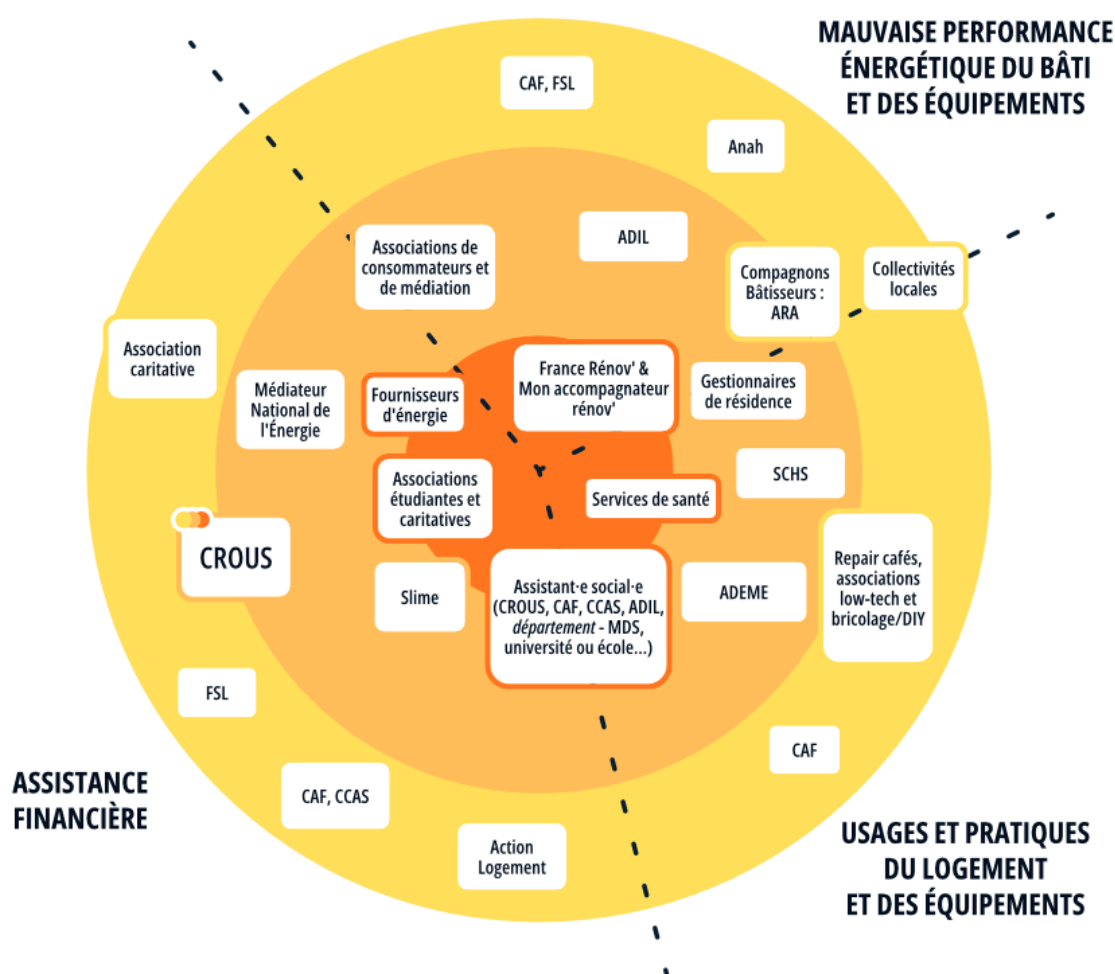
Pour structurer cette cartographie des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique dans le logement, nous proposons d'adapter la catégorisation développée par le réseau RAPPEL (RAPPEL et al., 2022), qui distingue trois grands axes d'intervention.

- Le premier regroupe les **aides financières**, destinées à réduire ou à prendre en charge les dépenses énergétiques des ménages. Ces dispositifs s'inscrivent principalement à l'articulation des politiques énergétiques et des politiques de lutte contre la pauvreté.
- Le deuxième axe concerne **l'amélioration de la performance énergétique du logement**, notamment à travers la rénovation du bâti et des équipements. Il s'inscrit principalement dans le cadre des politiques nationales de rénovation énergétique des logements.
- Le troisième axe porte sur **les usages et les pratiques liés au logement et à ses équipements**. Il comprend notamment les actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement visant à permettre une utilisation plus adaptée des équipements et une meilleure maîtrise des consommations énergétiques. Cette dimension occupe une place moins centrale dans les stratégies nationales que les aides financières et la rénovation.

Pour chacune de ces trois catégories, les dispositifs sont également positionnés selon leur fonction dans le **parcours d'aide**, lui-même structuré en trois étapes : **l'identification**, qui correspond au repérage des situations de précarité énergétique et à l'entrée dans le dispositif ; **l'accompagnement**, qui recouvre notamment l'information, l'orientation, le conseil et la médiation ; et **la réalisation**, qui désigne la mise en œuvre effective de l'aide ou de l'intervention.

Cette double lecture — par catégorie d'intervention et par fonction dans le parcours d'aide — permet ainsi d'appréhender non seulement la nature des réponses existantes, mais également la manière dont elles s'articulent pour accompagner les personnes confrontées à la précarité énergétique.

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES IMPLIQUÉES DANS L'ASSISTANCE SOCIALE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉTUDIANTE DANS LE LOGEMENT EN FRANCE - SÉPARÉES PAR CATÉGORIES MAJEURES



- **Prise de contact initiale**
- **Accompagnement technique et règlement de litiges**
- **Aides et dispositifs financiers**
- **Les CROUS agissent à toutes les échelles.**
Ils sont les principaux organismes sociaux étudiant. Ainsi, ils sont souvent le premier interlocuteur, disposent d'un personnel spécialisé pour l'accompagnement étudiant, et sont responsables du versement des aides dédiées à cette population.

Sources

(RAPPEL 2022), (Ministère de l'Écologie 2020), (ONPE 2024), (ANAH 2026), (HOPE 2023 - guide), (Lafon 2021)

Notes

- La CAF peut aussi être la MSA (sécurité sociale agricole) - l'équivalent pour les familles ayant une activité agricole.
- Le CCAS peut aussi être le CIAS - l'équivalent pour les intercommunalités.

- **Les aides financières**

Les **aides financières** constituent l'un des principaux leviers d'intervention permettant d'atténuer le poids des dépenses énergétiques à l'échelle individuelle. Elles peuvent être directement destinées au paiement des dépenses d'énergie ou porter sur d'autres postes budgétaires — logement, mobilité ou coût de la vie — et ainsi contribuer indirectement à dégager des ressources pour couvrir les besoins énergétiques.

Dans le parcours d'aide, plusieurs acteurs et dispositifs peuvent intervenir successivement :

- **Identification et premier contact.** L'entrée dans le parcours d'aide peut s'effectuer par l'intermédiaire du **Crous**, d'associations étudiantes, de services sociaux tels que les **CCAS** ou les **CAF**, ou encore des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur lorsqu'ils existent. Les fournisseurs d'énergie peuvent également constituer un point d'entrée dans certaines situations, notamment lorsqu'ils identifient des difficultés de paiement.
- **Accompagnement et médiation.** L'accompagnement peut prendre la forme d'une assistance administrative et technique visant notamment à faciliter l'accès aux droits, à identifier les dispositifs mobilisables ou à accompagner la constitution des dossiers de demande. Ces fonctions peuvent être assurées par le Crous, différents services sociaux, des associations de solidarité ou, pour les questions relevant de ses compétences, par le **Médiateur national de l'énergie**. La médiation peut également intervenir lorsqu'un différend avec un fournisseur d'énergie constitue un obstacle à la résolution de la situation.
- **Mise en œuvre de l'aide financière.** Le soutien financier peut prendre différentes formes selon son degré de ciblage et ses modalités d'attribution :
 - Les **aides spécifiquement destinées aux dépenses énergétiques** comprennent principalement le **chèque énergie**. Des mécanismes plus généraux de régulation ou de soutien des prix, tels que le bouclier tarifaire, peuvent également réduire indirectement les dépenses supportées par les ménages ;
 - Les **aides ciblées attribuées sur demande** prennent des formes diverses. Il s'agit notamment d'aides ponctuelles ou d'urgence pouvant être sollicitées auprès des Crous, du **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** ou de services sociaux locaux, notamment les CCAS. D'autres acteurs — fournisseurs d'énergie, organismes de solidarité, établissements d'enseignement supérieur ou, dans certains cas, acteurs bancaires — peuvent également disposer de fonds ou de dispositifs d'aide spécifiques ;
 - Les **aides non spécifiquement destinées à l'énergie** jouent également un rôle important dans le budget étudiant. Les aides personnelles au logement, couramment désignées sous le terme d'**APL**, ainsi que les **bourses sur critères sociaux**, constituent les principaux dispositifs de ce type mobilisés par les étudiant·es.

Cette diversité montre que l'aide financière destinée à faire face aux dépenses énergétiques ne repose pas sur un dispositif unique, mais sur **un ensemble de prestations directes et indirectes relevant de plusieurs institutions**. Pour la population étudiante, l'enjeu réside donc non seulement dans l'existence de ces aides, mais également dans leur accessibilité, leur articulation et leur capacité à répondre effectivement aux spécificités des situations étudiantes.

- La rénovation énergétique du parc immobilier

Le **financement de la rénovation énergétique du parc immobilier** constitue l'un des principaux leviers privilégiés par les pouvoirs publics pour répondre à la faible performance énergétique des logements. Cette orientation s'inscrit notamment dans le cadre d'une stratégie nationale de rénovation énergétique du parc immobilier (Gouvernement de la France, 2020).

Contrairement à certaines aides financières attribuées directement aux ménages, les aides à la rénovation reposent généralement sur une démarche volontaire et nécessitent le dépôt d'une demande. Parallèlement, la réglementation impose progressivement des contraintes aux logements locatifs présentant les performances énergétiques les plus faibles, identifiées notamment à partir du **diagnostic de performance énergétique (DPE)**. Ces contraintes peuvent conduire à la réalisation de travaux afin de permettre la mise en location ou le maintien du logement sur le marché locatif.

La mise en œuvre des projets de rénovation repose sur un ensemble d'acteurs et de dispositifs d'information, de conseil, d'accompagnement administratif et de financement. L'**Agence nationale de l'habitat (ANAH)** occupe une place centrale dans ce système, notamment à travers le service public **France Rénov'**, qui accompagne les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Les collectivités territoriales peuvent également mettre en place leurs propres dispositifs d'accompagnement ou de financement, en complément des programmes nationaux.

La réalisation effective des travaux repose ainsi sur une articulation complexe entre les ménages, les propriétaires, les collectivités territoriales, les services sociaux, les organismes publics intervenant dans le domaine du logement et les acteurs privés chargés de réaliser ou de financer les travaux. Cette organisation constitue un enjeu particulièrement important pour les étudiant-es locataires, dont la capacité à engager directement des travaux sur leur logement demeure limitée.

- Les usages et les pratiques liés au logement et aux équipements

Un troisième ensemble de mesures concerne **les usages et les pratiques liés au logement et à ses équipements**. Cette dimension occupe une place relativement limitée dans les documents stratégiques et les politiques publiques nationales. Elle apparaît toutefois beaucoup plus fréquemment dans les guides pratiques, les initiatives associatives et les projets destinés à la population étudiante.

Dans le parcours d'aide, ces mesures peuvent être regroupées autour de trois principales fonctions :

- **Information et sensibilisation.** Certains dispositifs reposent tout d'abord sur la mise à disposition obligatoire d'informations, notamment à travers le **DPE** pour les logements et les **étiquettes énergie** pour les équipements. À ces instruments réglementaires s'ajoutent des actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations, portées notamment par l'ADEME, les ADIL ainsi que par des associations environnementales ou de défense des consommateurs. Ces actions diffusent des recommandations permettant de réduire certaines consommations énergétiques du quotidien, par exemple en ajustant la température de chauffage ou en adoptant des pratiques de cuisson moins énergivores. Des initiatives plus décentralisées diffusent également des connaissances relatives à des équipements alternatifs ainsi qu'aux pratiques de **bricolage (DIY)** et aux solutions **low-tech**.

- **Accompagnement des pratiques.** Les dispositifs proposant un accompagnement personnalisé spécifiquement consacré aux usages énergétiques demeurent relativement rares. Certaines associations locales organisent néanmoins des actions de sensibilisation et d'accompagnement. Des conseils relatifs aux pratiques peuvent également être intégrés à un accompagnement plus général, par exemple lors d'une intervention sociale ou d'une démarche portant sur le logement ou les dépenses énergétiques.
- **Soutien matériel et incitations.** Certains dispositifs encouragent enfin l'adoption de pratiques permettant de prolonger la durée de vie des équipements ou de réduire leur consommation énergétique. Le **bonus réparation** constitue, par exemple, une incitation économique à privilégier la réparation plutôt que le remplacement de certains appareils. D'autres mécanismes peuvent favoriser l'acquisition d'équipements plus performants. En parallèle de ces dispositifs institutionnels, des structures associatives locales issues des mouvements **low-tech**, des **Repair Cafés** ou encore des ateliers et clubs de bricolage — parfois portés par des étudiant·es — facilitent l'accès aux outils, aux connaissances et aux compétences nécessaires pour réparer, adapter ou fabriquer certains équipements.

Ces initiatives présentent une approche différente de celle fondée exclusivement sur l'information ou l'incitation financière. En favorisant l'apprentissage collectif, le partage de compétences et l'accès aux outils, elles peuvent contribuer à rendre les pratiques de sobriété **plus accessibles et appropriables par les personnes concernées**. Elles constituent à ce titre un axe particulièrement pertinent à examiner dans le cadre de la précarité énergétique étudiante.

3.2 Cartographie critique : accessibilité et mise en œuvre effective des dispositifs

L'analyse des dispositifs recensés met en évidence plusieurs limites relatives à leur conception, à leurs conditions d'accès et à leur mise en œuvre effective. Cette section propose principalement une analyse à l'échelle individuelle, en examinant la capacité des différents dispositifs à répondre concrètement aux situations rencontrées par les étudiant·es.

- **Les aides financières : des dispositifs essentiels mais difficilement accessibles**

Les **aides financières** sont considérées comme essentielles par les organisations étudiantes pour faire face à la précarité et à l'augmentation du coût de la vie (FAGE, 2026 ; Union Étudiante, 2026). Plusieurs facteurs peuvent toutefois limiter leur accessibilité et leur efficacité auprès de la population étudiante.

En premier lieu, les **critères et seuils d'éligibilité** peuvent produire des effets d'exclusion. Lorsque les seuils ne sont pas régulièrement réévalués en fonction de l'évolution du coût de la vie, certaines personnes peuvent perdre leur éligibilité alors même que leur situation économique réelle ne s'est pas améliorée. Les étudiant·es de nationalité étrangère peuvent également rencontrer des restrictions d'accès à certains dispositifs, alors qu'ils et elles constituent une population particulièrement exposée aux difficultés financières (Feres et al., 2023).

Plus largement, lorsque les dispositifs ne sont pas spécifiquement conçus pour la population étudiante, leurs critères d'éligibilité peuvent être difficilement compatibles avec les caractéristiques de cette population : rattachement au foyer fiscal parental, faibles revenus déclarés, mobilité résidentielle, situations de colocation ou encore diversité des statuts

administratifs. Une partie des étudiant·es confronté·es à des difficultés financières peut ainsi se trouver en dehors des dispositifs existants. Selon l'étude menée par l'AURG et la Chaire HOPE (2021), seuls 5 % des étudiant·es interrogé·es bénéficiaient d'une aide financière spécifiquement destinée à l'énergie.

Au-delà de l'éligibilité, **le montant des aides constitue un second enjeu**. Certaines prestations n'ont pas évolué au même rythme que l'augmentation des coûts de l'énergie et du logement, et leurs montants sont régulièrement considérés comme insuffisants par les organisations étudiantes (FAGE, 2026 ; Union Étudiante, 2026).

L'efficacité de certaines aides générales au logement fait également l'objet de débats. Lees (2014) souligne notamment que les aides au logement peuvent être en partie absorbées par le fonctionnement du marché locatif et contribuer indirectement au maintien de loyers élevés. Jolion (2023) interroge quant à lui leur caractère redistributif et leur capacité à répondre à la diversité des situations étudiantes.

- **Le chèque énergie : un exemple des difficultés d'adaptation aux situations étudiantes**

Le **chèque énergie**, principale aide nationale spécifiquement destinée au paiement des dépenses énergétiques des ménages modestes, illustre les difficultés que peuvent rencontrer les étudiant·es pour accéder à des dispositifs qui n'ont pas été initialement conçus en fonction de leurs trajectoires.

Plusieurs conditions d'attribution peuvent limiter leur éligibilité. Le rattachement au foyer fiscal parental constitue notamment un obstacle pour une partie importante de la population étudiante, en particulier parmi les plus jeunes. Les modalités de facturation de l'énergie peuvent également poser problème lorsque les dépenses sont intégrées aux charges locatives ou réparties entre plusieurs personnes dans le cadre d'une colocation. Enfin, lorsqu'une démarche spécifique est nécessaire pour obtenir l'aide, l'existence d'une période limitée pour effectuer la demande peut renforcer le risque de non-recours.

Les difficultés d'accès des étudiant·es au chèque énergie ont été publiquement reconnues, conduisant notamment à des actions de communication et à certains ajustements des modalités de demande (franceinfo et AFP, 2024). Ces adaptations ne suppriment cependant pas l'ensemble des obstacles structurels liés aux caractéristiques fiscales et résidentielles de la population étudiante.

Le cas du chèque énergie illustre ainsi un problème plus général : **l'absence de critères explicitement discriminatoires à l'égard des étudiant·es ne garantit pas nécessairement leur accès effectif aux dispositifs lorsque leurs conditions d'attribution reposent sur des situations fiscales, administratives ou résidentielles peu représentatives des parcours étudiants**.

- **La rénovation énergétique : un levier structurel difficilement mobilisable par les étudiant·es**

Les **politiques et dispositifs de rénovation énergétique** apparaissent particulièrement difficiles d'accès pour la population étudiante, alors même que les problèmes liés à la qualité des logements concernent une part significative de celle-ci. Les étudiant·es déclarent notamment rencontrer des problèmes d'insalubrité dans différentes catégories de logements, à l'exception notable des personnes résidant chez leurs parents ou leurs proches (Feres et al., 2023).

Plusieurs facteurs expliquent la faible capacité des étudiant·es à mobiliser directement les dispositifs de rénovation.

Premièrement, les étudiant·es locataires disposent d'une capacité d'action limitée sur la rénovation de leur logement. Une grande partie des aides est destinée aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Les possibilités d'intervention directe des locataires sont beaucoup plus restreintes et dépendent souvent de l'accord du propriétaire. Par ailleurs, les aides à la rénovation demeurent généralement partielles et peuvent laisser subsister un reste à charge important.

L'outil de simulation *Mes Aides Réno* de France Rénov' souligne lui-même cette différence d'accès en indiquant aux locataires qu'ils disposent de peu, voire d'aucune aide directe à la rénovation et en les invitant à se rapprocher de leur propriétaire (France Rénov', 2026).

Il existe néanmoins des dispositifs accordant des financements supplémentaires aux propriétaires qui louent leurs logements à des ménages modestes, ainsi que des programmes de rénovation destinés au parc public, notamment aux résidences Crous et au logement social. Il demeure cependant difficile, à partir des données disponibles, d'évaluer précisément dans quelle mesure ces financements améliorent les conditions de logement de la population étudiante. Cette difficulté d'évaluation est renforcée par la fragmentation des dispositifs et le manque de données consolidées sur leurs bénéficiaires.

De plus, les temporalités de la rénovation sont difficilement compatibles avec celles du parcours résidentiel étudiant. Un projet de rénovation peut nécessiter plusieurs mois, voire plusieurs années entre l'identification du problème, la constitution des dossiers et la réalisation des travaux. À l'inverse, les parcours étudiants sont fréquemment caractérisés par des locations de courte durée et une forte mobilité résidentielle.

Dans ce contexte, une personne étudiante dispose de peu d'incitations à engager des démarches longues auprès de son propriétaire lorsqu'elle est susceptible de quitter rapidement le logement. L'effectivité des obligations réglementaires pesant sur les logements énergétiquement peu performants peut également être limitée par les exceptions prévues, les rapports de pouvoir entre propriétaires et locataires et les difficultés rencontrées pour faire valoir ses droits.

Enfin, les bénéfices à long terme de la rénovation ne reviennent pas nécessairement aux étudiant·es qui occupaient initialement le logement. Les travaux améliorent durablement la qualité et la valeur du bien immobilier, alors que les locataires étudiant·es peuvent avoir quitté le logement avant leur réalisation ou peu après. En l'absence de mécanismes garantissant durablement l'accessibilité économique du logement rénové, l'amélioration du bâti peut également s'accompagner d'une augmentation de sa valeur locative.

Enfin, l'amélioration technique de l'efficacité énergétique ne suffit pas nécessairement, à elle seule, à répondre à l'ensemble des dimensions de la précarité énergétique. Les transformations du bâti doivent également être articulées à des dimensions sociales et organisationnelles afin de limiter notamment les effets rebond et de garantir que les économies d'énergie se traduisent effectivement par une amélioration des conditions de vie.

Les politiques de rénovation répondent ainsi difficilement aux besoins immédiats des étudiant·es confronté·es à la précarité énergétique. Il existe en particulier un décalage entre la forte mobilité qui caractérise les parcours résidentiels étudiants et la stabilité nécessaire à la conception et à la réalisation d'un projet de rénovation. À l'échelle du parc

immobilier, une rénovation massive des logements occupés par les étudiant·es pourrait néanmoins produire des bénéfices structurels importants.

La réalisation d'une telle transformation suppose toutefois une action coordonnée et durable entre acteurs publics, propriétaires, opérateurs de rénovation et bénéficiaires. Les changements fréquents de dispositifs, de financements et d'orientations — souvent décrits comme une logique de « stop-and-go » — sont susceptibles de fragiliser cette coordination et de ralentir les investissements de long terme.

- **Les usages et les équipements : un levier accessible mais contraint par les conditions matérielles**

Les **usages liés au logement et aux équipements** constituent un troisième levier susceptible de contribuer à la réduction des consommations et à l'amélioration des conditions de vie. Les étudiant·es évoluent cependant dans un environnement matériel et social qui conditionne fortement leurs possibilités d'action : qualité du logement, performance des équipements disponibles, contraintes budgétaires, mais également normes sociales de consommation.

Les instruments d'information tels que le **DPE** ou les **étiquettes énergie** peuvent contribuer à identifier les logements et équipements fortement consommateurs. Leur efficacité dépend néanmoins de la connaissance de ces dispositifs et de la possibilité réelle de prendre en compte l'information qu'ils fournissent. Or, celle-ci demeure limitée au sein de la population étudiante (AURG et Chaire HOPE, 2021).

Même lorsque l'information est connue, la performance énergétique constitue rarement le principal critère de choix d'un logement étudiant. Le montant du loyer, la localisation et la disponibilité immédiate du logement occupent généralement une place plus déterminante. Les étudiant·es peuvent ainsi se retrouver dans des logements énergivores sans disposer d'alternative accessible. Dans ces situations, **les pratiques individuelles, même particulièrement sobres, ne peuvent compenser les contraintes imposées par un logement ou des équipements très peu performants**. L'information constitue donc un outil utile, mais insuffisant lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une amélioration des conditions matérielles.

- **Sensibiliser sans individualiser la responsabilité**

La sensibilisation aux pratiques énergétiques sobres peut permettre de réduire certaines consommations à un coût relativement faible. Ce levier occupe une place importante dans les guides pratiques et les ressources diffusées auprès des étudiant·es. Lorsqu'elles sont portées par des institutions telles que les collectivités territoriales ou l'ADEME, ces campagnes peuvent également bénéficier d'importants moyens de communication.

Une approche exclusivement centrée sur les « petits gestes » comporte néanmoins certaines limites. Lorsque la responsabilité de la réduction des consommations est principalement reportée sur les individus, la sensibilisation peut contribuer à minimiser les contraintes matérielles et structurelles auxquelles sont confrontées les personnes en situation de précarité. Dans certaines configurations, les injonctions aux comportements écologiques peuvent ainsi être perçues comme infantilisantes ou produire une forme de violence symbolique (Hamman, 2025).

L'accompagnement par les pairs constitue à cet égard une approche complémentaire particulièrement intéressante. Il permet de construire et de transmettre des pratiques à partir des expériences et des contraintes concrètes des personnes concernées. Son développement

reste cependant limité par le manque de financements, de temps et de moyens humains consacrés à ces initiatives.

- **Low-tech, DIY et initiatives collectives**

La fabrication ou l'adaptation d'équipements **low-tech**, ainsi que certaines pratiques de **Do It Yourself (DIY)** appliquées au logement, occupent également une place importante dans les guides et les échanges entre étudiant·es. Ces solutions peuvent permettre une appropriation plus directe des enjeux énergétiques et offrir des réponses ponctuelles adaptées à certains besoins.

Leur accessibilité demeure toutefois conditionnée par plusieurs facteurs : connaissance de ces pratiques, disponibilité temporelle, acquisition de compétences techniques, accès à des outils et à des espaces adaptés.

Les associations, Repair Cafés, ateliers et autres collectifs locaux peuvent contribuer à réduire ces obstacles en proposant des espaces de transmission des connaissances, d'apprentissage et de mise en pratique. Ces structures peuvent notamment organiser des ateliers de réparation ou de fabrication et faciliter le partage d'expériences entre pairs.

Leur capacité d'action demeure néanmoins limitée par la faiblesse des soutiens institutionnels dont elles disposent. Un déploiement à plus grande échelle nécessiterait notamment un accès renforcé aux financements, aux outils, aux locaux, aux moyens de communication et au temps nécessaire à l'animation de ces initiatives.

Les collectifs étudiants présentent à cet égard un potentiel particulier : leur proximité avec les publics concernés peut favoriser la conception de réponses adaptées et renforcer la circulation des pratiques entre pairs. Leur pérennité constitue toutefois une difficulté importante. Le renouvellement fréquent des membres et les parcours étudiants relativement courts compliquent notamment la conservation et la transmission des connaissances d'une génération d'étudiant·es à la suivante.

3.3 Observations transversales sur l'implémentation

- **Le non-recours et le sentiment d'impuissance**

Le non-recours aux dispositifs d'aide est particulièrement répandu au sein de la population étudiante (AURG et Chaire HOPE, 2021 ; Jolion, 2023). Il s'explique notamment par une connaissance limitée des situations pouvant relever de la précarité énergétique, mais également des droits et des dispositifs susceptibles d'être mobilisés. Les acteurs intervenant dans ce domaine peinent ainsi à diffuser suffisamment l'information relative aux droits énergétiques et aux aides existantes auprès de la population étudiante.

Plus largement, les résultats de cette étude suggèrent l'existence d'un **sentiment d'impuissance face à la précarité énergétique** chez une partie des étudiant·es concerné·es. Les personnes confrontées à des difficultés dans leur logement semblent rarement engager des démarches visant à apporter une solution durable à leur situation et peuvent davantage adopter une logique d'attente, notamment dans la perspective d'un prochain changement de logement. Cette attitude ne saurait toutefois être interprétée uniquement comme un manque d'initiative individuelle : elle peut également constituer une réponse à la faible accessibilité des leviers disponibles et au décalage entre les temporalités de l'aide et celles des parcours résidentiels étudiants.

- La coordination entre les parties prenantes

Le manque de coordination entre les différentes parties prenantes constitue un autre facteur susceptible de limiter l'efficacité du système d'aide. Les acteurs concernés disposent en effet de ressources et de compétences complémentaires.

Les structures directement en contact avec les étudiant·es — associations étudiantes, Crous ou établissements d'enseignement supérieur — disposent d'une capacité privilégiée à identifier les publics concernés et à diffuser l'information. Les structures disposant d'une expertise sociale ou technique, notamment les services sociaux locaux, peuvent quant à elles accompagner les personnes dans l'identification de leurs droits et la réalisation des démarches administratives. Enfin, les acteurs disposant de capacités financières et opérationnelles plus importantes — État, collectivités territoriales, fournisseurs d'énergie ou acteurs du secteur du bâtiment — disposent des moyens nécessaires pour financer ou mettre en œuvre certaines interventions.

Cette complémentarité souligne les limites des dispositifs reposant sur l'intervention isolée d'une seule catégorie d'acteurs. À l'inverse, **les initiatives associant plusieurs types de parties prenantes semblent davantage en mesure d'articuler identification des publics, expertise, accompagnement et capacité d'action.** La Chaire HOPE constitue à ce titre un exemple intéressant en matière de production et de diffusion des connaissances (voir section 4.1).

Les réseaux nationaux et territoriaux jouent également un rôle important dans la circulation de l'information, la diffusion des bonnes pratiques et la coordination des acteurs locaux. Le **RAPPEL**, réseau spécialisé dans la lutte contre la précarité énergétique, remplit notamment cette fonction. D'autres réseaux institutionnels contribuent à structurer et à diffuser les pratiques de leurs membres à l'échelle nationale, parmi lesquels le **Cnous**, l'**ANIL**, l'**UNCCAS** et la **CNAF**, qui fédèrent ou coordonnent respectivement les Crous, les ADIL, les CCAS et les CAF.

- La prise en compte des spécificités de la population étudiante

La prise en compte explicite des spécificités étudiantes apparaît comme un facteur déterminant de l'accessibilité et de l'efficacité des dispositifs. La population étudiante se caractérise par une forte hétérogénéité ainsi que par des situations fiscales, économiques et résidentielles souvent instables ou difficiles à appréhender à partir des catégories administratives conventionnelles. La conception de dispositifs adaptés suppose donc de considérer les étudiant·es comme une population présentant des caractéristiques propres, plutôt que de les intégrer uniquement aux catégories générales de ménages à faibles revenus.

Les dispositifs spécifiquement destinés aux étudiant·es semblent, en pratique, plus facilement identifiables et mobilisables. Les aides et services proposés par les **Crous** bénéficient notamment d'une forte visibilité auprès de cette population. De même, les aides personnelles au logement, auxquelles les étudiant·es peuvent accéder indépendamment de leur rattachement au foyer fiscal parental, sont largement connues et utilisées.

À l'inverse, l'accumulation de critères administratifs peu compatibles avec les situations étudiantes peut réduire considérablement l'accessibilité d'un dispositif. Le **chèque énergie** en constitue une illustration : bien qu'il n'exclue pas explicitement les étudiant·es en tant que catégorie, ses modalités d'attribution peuvent, en pratique, rendre son accès difficile pour une partie importante de cette population.

Cette observation invite également à dépasser une lecture strictement sectorielle des aides. **Une mesure n'a pas nécessairement besoin d'être spécifiquement consacrée à l'énergie pour contribuer à réduire la précarité énergétique.** Une aide alimentaire, une aide au logement ou un soutien financier d'urgence adapté aux situations étudiantes peut, en réduisant les arbitrages entre dépenses essentielles, contribuer indirectement à préserver les ressources nécessaires au paiement des dépenses énergétiques.

La prise en compte effective de la population étudiante dans les dispositifs sociaux constitue néanmoins un chantier encore inachevé. L'UNCCAS (2024) souligne notamment les difficultés rencontrées par les CCAS pour intégrer ce public, historiquement moins présent parmi leurs bénéficiaires prioritaires. **L'enjeu ne consiste donc pas uniquement à créer de nouvelles aides, mais également à adapter les dispositifs existants aux caractéristiques des parcours étudiants et à renforcer les passerelles entre les institutions généralistes et celles spécifiquement consacrées à la vie étudiante.**

3.4 Défis et lacunes des politiques d'aide contre la précarité énergétique : le cas des étudiant·e·s

3.4.1 Défis transversaux à la caractérisation de la précarité énergétique étudiante

Le cadre législatif français accorde une place relativement limitée aux conditions de vie étudiante dans la définition des missions de service public de l'État. Cette situation contribue à une certaine fragmentation des politiques d'aide sociale et de logement, dont les modalités peuvent varier entre les établissements d'enseignement supérieur et selon les territoires (Jolion, 2023).

- **La familialisation : une autonomie sociale et administrative incomplète**

Le rapport Jolion souligne notamment, à partir des observations formulées par les étudiant·es, que **le principe de familialisation peut constituer un obstacle à l'accès aux droits sociaux, tant sur le plan administratif que culturel.** La familialisation renvoie ici au principe selon lequel les parents sont tenus d'assurer l'entretien de leurs enfants, y compris majeurs, tant que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

Ce principe contribue à maintenir une partie des jeunes adultes dans une situation de dépendance administrative et financière à l'égard de leur famille. Il peut ainsi entrer en tension avec un système d'aide sociale largement construit autour de la figure d'un adulte autonome, disposant notamment d'une situation fiscale et financière propre.

Les exemples présentés dans la section 3.3 illustrent cette tension. Les conditions d'accès au chèque énergie peuvent exclure de fait certaines personnes étudiantes, notamment en raison de leur rattachement au foyer fiscal parental. À l'inverse, les aides personnelles au logement sont davantage adaptées à leur situation, leur accès pouvant être dissocié de celle-ci.

La familialisation constitue ainsi un élément important pour comprendre les difficultés d'accès des étudiant·es aux dispositifs de droit commun. Elle renforce également la nécessité de prendre explicitement en considération leurs caractéristiques administratives et sociales dans la conception des aides, ce qui demeure encore peu développé dans le domaine de l'énergie.

- Des outils statistiques difficilement adaptés aux trajectoires étudiantes

Les indicateurs traditionnellement mobilisés pour mesurer la précarité énergétique et, plus largement, certains outils statistiques conventionnels apparaissent insuffisamment adaptés aux caractéristiques de la population étudiante.

Les approches économiques produisent tout d'abord des résultats difficiles à interpréter lorsqu'elles sont appliquées aux étudiant·es. Elles constituent pourtant une composante importante des méthodes d'identification de la précarité énergétique, notamment à travers le BRDE et le taux d'effort énergétique (TEE). La Chaire HOPE considère en particulier ce dernier comme « peu adapté » à la population étudiante (AURG et Chaire HOPE, 2021).

Cette difficulté tient également à la nature des trajectoires étudiantes. Celles-ci sont fréquemment caractérisées par des changements rapides de situation, aussi bien dans le temps que dans l'espace : décohabitation progressive du domicile parental, déménagements fréquents, alternance entre plusieurs lieux de résidence, colocations, évolutions des ressources ou encore changements de statut. Il en résulte une grande diversité de configurations, difficilement saisissables à travers des catégories statistiques conçues pour décrire des situations relativement stabilisées (Esteban et al., 2025).

L'analyse de la précarité étudiante nécessite dès lors de prendre en considération non seulement des variables économiques, mais également les parcours individuels, les contraintes structurelles et les aspirations des personnes concernées (Caseau, Mofakhami et Rossignol-Brunet, 2025). Des unités d'analyse telles que le **ménage**, le **foyer fiscal** ou le **revenu déclaré** peuvent ainsi rendre imparfaitement compte des conditions matérielles d'existence et des besoins réels des étudiant·es.

Cette limite est particulièrement importante dans la mesure où les outils statistiques et comptables occupent une place centrale dans la conception, le ciblage et l'évaluation des politiques publiques. **Lorsque les catégories utilisées pour mesurer un phénomène saisissent mal une population, cette dernière risque également d'être insuffisamment prise en compte dans les dispositifs élaborés à partir de ces mesures.**

- Un décalage entre les temporalités de la précarité étudiante et celles de l'assistance

Un troisième défi réside dans le décalage entre les temporalités propres aux trajectoires étudiantes et celles qui structurent certains dispositifs d'aide et d'assistance.

La précarité étudiante présente en effet une caractéristique particulière : elle peut être intense dans le présent tout en étant perçue comme temporaire, dans la mesure où l'obtention future d'un diplôme et l'accès à un emploi qualifié sont susceptibles d'améliorer la situation économique de la personne concernée (Chevalier, 2025). La temporalité retenue — situation présente, avenir proche ou trajectoire de long terme — influence ainsi la manière dont la précarité peut être perçue et qualifiée.

Cette caractéristique peut entrer en tension avec des politiques sociales qui accordent légitimement une attention particulière aux situations de pauvreté durable et aux personnes dont les possibilités de sortie de la précarité apparaissent limitées. Dans cette perspective, une personne étudiante peut être perçue comme confrontée à une difficulté transitoire plutôt qu'à une situation nécessitant une intervention structurelle de long terme.

Le *Plan de rénovation énergétique des bâtiments* illustre cette logique de priorisation lorsqu'il accorde une attention particulière aux ménages modestes propriétaires de logements très énergivores, considérés comme particulièrement exposés à des situations durables de précarité énergétique (Gouvernement de la France, 2020). Cette approche peut être cohérente du point de vue d'une politique structurelle de long terme, tout en répondant difficilement aux situations étudiantes caractérisées par une forte mobilité et des périodes d'occupation relativement courtes.

Ce décalage temporel existe également du point de vue des personnes concernées. Les étudiant·es peuvent anticiper une amélioration future de leur situation et, de ce fait, considérer leurs conditions de vie présentes comme provisoires. Cette mise à distance peut contribuer à normaliser temporairement des conditions de logement dégradées et réduire la propension à se considérer comme légitime à solliciter une aide⁷. [1]

Cette différence de temporalité se traduit concrètement dans plusieurs dimensions du système d'aide : faible accessibilité des dispositifs de rénovation pour les locataires étudiant·es, difficulté à engager des démarches dont les résultats ne seront obtenus qu'après plusieurs mois ou encore développement insuffisant de démarches d'« **aller-vers** » spécifiquement destinées à cette population.

La familialisation, l'inadaptation de certains outils statistiques et le décalage entre les temporalités de l'aide publique et celles des parcours étudiants constituent ainsi trois mécanismes susceptibles d'entraver une caractérisation adéquate de la précarité énergétique étudiante.

Ces mécanismes ont des conséquences qui dépassent la seule production de connaissances. La manière dont une situation est administrativement et statistiquement caractérisée contribue en effet à déterminer sa visibilité dans l'action publique et, par conséquent, la légitimité reconnue aux personnes concernées pour accéder aux dispositifs d'aide. La difficulté à caractériser la précarité énergétique étudiante peut ainsi contribuer à son invisibilisation et à sa faible prise en compte dans les politiques publiques⁸.

3.4.2 Autres défis sociétaux : ébriété énergétique et rapports de pouvoir

- Une dépendance structurelle à l'énergie

La satisfaction des besoins essentiels repose aujourd'hui sur l'accès à des quantités importantes d'énergie, créant une forme de dépendance structurelle des individus à des systèmes énergétiques sur lesquels ils disposent de peu de contrôle. Cette dépendance concerne notamment l'électricité distribuée par les réseaux, le gaz et les produits pétroliers,

⁷ Cette mise à distance ne signifie pas que les étudiant·es ne subissent pas les conséquences de la précarité énergétique. Les travaux de la Chaire HOPE montrent au contraire que de mauvaises conditions d'habitat peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé, la vie sociale et les conditions d'études (AURG et Chaire HOPE, 2021). Elle ne signifie pas davantage que les professionnel·les de l'action sociale excluent intentionnellement la population étudiante. Les difficultés identifiées relèvent davantage d'un décalage entre les temporalités, les catégories et les priorités qui structurent l'action sociale et les caractéristiques particulières des trajectoires étudiantes.

⁸ Le terme « adéquate » ne suppose pas ici l'existence d'une hiérarchie incontestable entre les différentes situations de précarité. L'allocation de ressources limitées implique nécessairement des arbitrages entre des besoins concurrents et peut légitimement conduire à privilégier les personnes confrontées aux situations les plus durables ou les plus graves. Une telle priorisation soulève néanmoins une question plus générale : dans quelle mesure le caractère potentiellement temporaire d'une situation peut-il justifier une moindre intervention lorsque les conditions présentes portent atteinte à la santé, à l'accès à l'énergie ou au droit à un logement décent ? Cette tension rappelle que l'analyse de la précarité énergétique étudiante ne peut être dissociée d'une réflexion plus large sur la question sociale, la répartition des ressources et les critères à partir desquels sont définis les besoins prioritaires.

dont les conditions de production, de distribution et de tarification échappent largement aux consommateurs.

La sobriété énergétique figure dans les orientations nationales, mais sa mise en œuvre repose encore largement sur l'information et la sensibilisation aux comportements individuels. Les « petits gestes » ou « écogestes » encouragent ainsi une forme de **sobriété d'usage**, fondée sur la modification des pratiques quotidiennes. Si ces actions peuvent contribuer à réduire certaines consommations, elles ne permettent pas, à elles seules, d'agir sur les infrastructures, les modes d'organisation et les normes sociales qui déterminent une part importante des besoins énergétiques.

Une approche plus systémique de la sobriété apparaît donc nécessaire. Celle-ci peut notamment être envisagée à travers trois dimensions complémentaires :

1. **La sobriété structurelle**, qui consiste à organiser les territoires et les infrastructures de manière à réduire les besoins énergétiques à la source. Elle peut notamment passer par une réduction des distances entre les principaux lieux de la vie quotidienne — logement, établissement d'enseignement, commerces, services et espaces de sociabilité — et par le développement de modes de déplacement moins dépendants de l'énergie.
2. **La sobriété organisationnelle**, qui repose sur une organisation collective permettant de mutualiser certains équipements, espaces et consommations. Dans le domaine du logement, elle peut notamment prendre la forme d'un partage des équipements et d'une répartition équitable de leurs coûts, par exemple pour le chauffage, les cuisines ou les buanderies collectives.
3. **La sobriété collaborative**, qui repose sur la création d'espaces permettant aux personnes de développer collectivement des pratiques moins consommatrices de ressources. Les ateliers de bricolage ou de DIY, les Repair Cafés et certaines initiatives étudiantes constituent des exemples de cette approche. Au-delà de leurs effets sur les consommations et la durée de vie des équipements, ces espaces peuvent favoriser la transmission des compétences, l'entraide et la création de liens sociaux, contribuant ainsi à lutter contre l'isolement.

La précarité énergétique ne peut donc être appréhendée uniquement à travers la capacité des individus à réduire leurs consommations. Elle doit également être replacée dans un environnement matériel et organisationnel qui détermine en grande partie les quantités d'énergie nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels. Cette « **ébrété énergétique** » **structurelle** constitue un facteur de vulnérabilité lorsque l'accès à l'énergie devient financièrement ou matériellement difficile.

- **Des rapports de pouvoir défavorables aux locataires**

Les rapports entre propriétaires et locataires constituent un second enjeu susceptible d'aggraver les situations de précarité énergétique étudiante. Les étudiant-es vivant dans le parc locatif privé font régulièrement état de difficultés à obtenir une intervention de leur propriétaire en cas de problème relatif à la qualité du logement, ainsi que de situations conflictuelles ou de pratiques considérées comme abusives ou contraires à leurs droits (FAGE, 2026).

Les travaux de l'AURG et de la Chaire HOPE (2021) illustrent notamment les difficultés rencontrées pour engager un dialogue autour de la précarité énergétique : seuls 20 % des locataires interrogé-es déclarent avoir évoqué leur situation avec leur propriétaire et, parmi ces personnes, environ deux tiers indiquent ne pas avoir obtenu de réponse de sa part.

Ces difficultés doivent également être replacées dans le contexte d'une **relation structurellement asymétrique entre propriétaires et locataires**. Les propriétaires disposent d'un pouvoir de décision important sur la réalisation de travaux et l'amélioration durable du logement, alors que les locataires subissent directement les conséquences d'une mauvaise performance énergétique ou de conditions d'habitat dégradées. Cette asymétrie peut être particulièrement marquée pour les étudiant·es, dont la mobilité résidentielle, les ressources limitées et la difficulté à accéder rapidement à un autre logement réduisent la capacité de négociation.

Dans son analyse sociologique, Johanna Lees (2014) propose une lecture particulièrement critique de ces rapports de pouvoir, qu'elle analyse à travers une logique d'« arnaque ». Cette notion ne renvoie pas uniquement à des comportements individuels de propriétaires, mais à un système de relations asymétriques dans lequel différents acteurs — propriétaires, copropriétés, institutions publiques ou fournisseurs d'énergie — peuvent contribuer, directement ou indirectement, au maintien de situations défavorables aux ménages précaires.

Lees souligne notamment l'importance d'une « **logique de l'attente** », dans laquelle l'absence ou la lenteur des réponses contribue à maintenir les personnes dans une situation problématique sans qu'une solution effective soit apportée. Cette logique apparaît particulièrement pertinente pour analyser les situations étudiantes : face à des démarches longues, à un rapport de force défavorable et à la perspective de quitter prochainement leur logement, les étudiant·es peuvent être incité·es à attendre leur déménagement plutôt qu'à engager une procédure susceptible de ne produire des résultats qu'après leur départ.

La vulnérabilité énergétique résulte ainsi non seulement d'un manque de ressources, mais également d'une capacité inégale à agir sur les conditions matérielles qui déterminent les besoins énergétiques. D'une part, la dépendance à des infrastructures et à des systèmes énergétiques fortement consommateurs limite la capacité individuelle à réduire durablement les besoins. D'autre part, dans le secteur locatif, l'asymétrie des rapports de pouvoir peut empêcher les locataires de faire évoluer les caractéristiques de leur logement ou de faire effectivement respecter leurs droits.

Ces deux dimensions invitent à dépasser une conception de la précarité énergétique centrée sur les seuls comportements individuels. **La capacité à sortir de la précarité énergétique dépend également du pouvoir dont disposent les personnes pour agir sur leur environnement matériel, faire valoir leurs droits et participer à la définition des solutions qui les concernent.**

4 Retours d'expérience

Les défis identifiés précédemment mettent en évidence les nombreuses limites auxquelles se heurte actuellement la lutte contre la précarité énergétique étudiante. **Plusieurs initiatives cherchent néanmoins, à leur échelle, à apporter des réponses à certaines de ces limites et à expérimenter des formes d'intervention complémentaires aux dispositifs existants.**

Ce chapitre présente une sélection de **projets et programmes, nationaux comme locaux**, intervenant dans les domaines de la précarité énergétique, des conditions de logement ou de l'efficacité énergétique et s'adressant, directement ou indirectement, aux personnes étudiantes et aux jeunes adultes.

L'analyse de ces initiatives vise à identifier les **pratiques, modalités d'intervention et facteurs de réussite** susceptibles d'améliorer la prise en compte de la précarité énergétique étudiante et de compléter les politiques et dispositifs existants.

4.1 La Chaire HOPE : une initiative pionnière sur la précarité énergétique étudiante

Nom de l'initiative	Chaire Hope
Pays / localité	France, principalement autour de Grenoble
Organisation(s) porteuse(s)	La Chaire HOPE et ses partenaires. Parmi les partenaires figurent de nombreux acteur·ices : des universités et autres établissements d'enseignement, des collectivités locales, des ONG et autres associations locales, des services sociaux locaux (CCAS), des fournisseurs d'énergie, ainsi que des personnes étudiantes (dans le cadre de projets encadrés, de mémoires de licence ou de master, de stages ou d'actions bénévoles).
Période	De 2018 à 2023. L'étude sur la précarité énergétique étudiante a été engagée en 2020.
Public cible	Les travaux de la Chaire HOPE portaient initialement sur la précarité énergétique dans son ensemble. À partir de 2020, la Chaire a développé un axe de travail spécifiquement consacré à la précarité énergétique étudiante.
Objectifs	La Chaire HOPE avait pour objectif de développer une approche collaborative et pluridisciplinaire de la précarité énergétique, associant notamment recherche académique, expertise technique et réflexion sur les dimensions sociales et organisationnelles du phénomène. Elle réunissait à cette fin des chercheur·ses, universitaires, acteurs économiques et industriels ainsi que des organismes publics et privés. Ses travaux visaient notamment à mieux objectiver les relations entre l'accès suffisant à l'énergie, la santé et le bien-être, puis à diffuser les connaissances produites auprès des acteurs susceptibles d'intervenir dans la lutte contre la précarité énergétique.
Activités et démarche	Les activités de la Chaire HOPE s'organisaient autour de six principaux axes : • Animer et coordonner un réseau diversifié d'acteurs engagés dans la lutte contre la précarité énergétique ; • Encadrer et soutenir des études pluridisciplinaires ; • Valoriser et diffuser les travaux réalisés par la Chaire et ses partenaires ; • Financer des travaux de recherche ; • Accompagner les institutions et le monde académique dans l'étude et la prise en compte de la précarité énergétique ; • Mettre une expertise à disposition des professionnel·les et des étudiant·es. En tant qu'initiative articulant recherche et mise en réseau, la Chaire HOPE a favorisé l'étude et l'expérimentation de

	réponses concrètes à la précarité énergétique. Son fonctionnement reposait notamment sur une collaboration étroite avec le milieu universitaire et sur une implication importante de la population étudiante. Concernant plus spécifiquement la précarité énergétique étudiante, ses activités ont contribué à trois dimensions principales : • La coordination des acteurs, en favorisant les échanges entre organisations nationales et locales ainsi qu'entre acteurs publics et privés, avec une dynamique territoriale particulièrement développée autour de Grenoble ; • La sensibilisation et la transmission des connaissances, notamment à travers des initiatives pédagogiques destinées aux étudiant·es ; • La participation des étudiant·es à la construction des réponses, en les mobilisant dans la conception et l'expérimentation de solutions adaptées à leurs situations.
Pertinence pour un public étudiant ou jeune	La collaboration développée entre la Chaire HOPE et les étudiant·es a permis de produire des recherches et des outils spécifiquement consacrés à leurs conditions de vie et à leur exposition à la précarité énergétique. Elle constitue à ce titre l'une des rares initiatives françaises ayant développé un travail de recherche et d'expérimentation d'ampleur spécifiquement consacré à la précarité énergétique étudiante. L'intérêt de cette démarche réside notamment dans le fait qu'elle ne considère pas uniquement les étudiant·es comme bénéficiaires potentiels d'une intervention, mais également comme parties prenantes de la production des connaissances et de la construction des solutions.
Résultats et enseignements	La Chaire HOPE a contribué de manière importante à la constitution et à la diffusion de connaissances sur la précarité énergétique étudiante. Elle a notamment produit un corpus documentaire spécifiquement consacré à cette problématique et soutenu plusieurs projets associant recherche, sensibilisation et participation étudiante. Parmi les réalisations les plus significatives figure notamment un wiki alimenté par des étudiant·es, recensant des ressources et des initiatives permettant de mieux comprendre et de lutter contre la précarité énergétique étudiante. La Chaire a également contribué à la production d'un guide destiné aux étudiant·es, proposant des informations et des recommandations formulées de manière accessible et adaptée à ce public.

	Bien que les activités de la Chaire aient pris fin en 2023, un important travail d'archivage permet de maintenir accessibles les connaissances, ressources et projets produits au cours de son existence. Il n'a pas été possible, dans le cadre de cette étude, de déterminer dans quelle mesure les différentes initiatives étudiantes recensées par la Chaire se sont poursuivies après sa disparition. Leur documentation constitue néanmoins un résultat important en elle-même : elle permet de conserver et de transmettre les expériences acquises et offre une base de connaissances susceptible d'être mobilisée par de futures initiatives. L'expérience de la Chaire HOPE met ainsi en évidence plusieurs facteurs susceptibles de renforcer l'efficacité des actions consacrées à la précarité énergétique étudiante : la coopération entre des acteurs aux compétences complémentaires, l'ancrage dans le milieu universitaire, la participation directe des étudiant-es, la production de connaissances adaptées à leurs situations et la conservation des ressources produites afin d'en assurer la transmission dans le temps. La dynamique HOPE a par ailleurs reçu en 2021 le prix « Formation, mobilisation, communication » décerné par l'association Stop à l'Exclusion Énergétique (STOP à l'exclusion énergétique et We Demain, 2024)⁹.
Sources / site web	Site principal de la Chaire HOPE : https://fondation-grenoble-inp.fr/nos-actions/chaire-hope/ Son travail sur la précarité énergétique étudiante : https://fondation-grenoble-inp.fr/projet/etude-sur-la-precarite-energetique-etudiante/ Le Wiki HOPE étudiant : https://wiki-hope-etudiant.grenoble-inp.fr/wiki/Accueil

⁹ L'association Stop à l'Exclusion Énergétique anime un réseau d'acteurs engagés dans la lutte contre la précarité énergétique et contribue à la sensibilisation autour de cette problématique. Depuis 2021, elle organise une remise de prix destinée à valoriser différentes initiatives de lutte contre la précarité énergétique.

4.2 Le programme Slime

Nom de l'initiative	Programme Slime (<i>Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie</i>).
Pays / localité	Très nombreuses collectivités en France, de la commune au département.
Organisation(s) porteuse(s)	Cler solutions (une filiale du réseau associatif Cler) gère le programme. Le Slime est implémenté et actionné par les collectivités. En 2026, il y en avait 49, représentant 37 % du territoire continental français.
Période	Créé en 2013, toujours en activité.
Public cible	Le programme Slime s'adresse aux ménages en situation de précarité énergétique. Les critères permettant d'identifier les bénéficiaires peuvent varier selon les collectivités qui mettent en œuvre le dispositif. Ils peuvent notamment s'appuyer sur les catégories de ressources définies par l'Anah à partir du revenu fiscal de référence.
Objectifs	Le programme Slime vise à permettre aux collectivités territoriales de développer une politique locale proactive de lutte contre la précarité énergétique. Il repose notamment sur une démarche d'« aller-vers », destinée à identifier les ménages concernés, y compris lorsqu'ils ne sollicitent pas spontanément les dispositifs existants, puis à faciliter leur accès aux solutions susceptibles d'améliorer durablement leur situation. L'objectif n'est donc pas uniquement de proposer une aide ponctuelle, mais de construire un parcours permettant de repérer les situations de précarité énergétique, d'en identifier les causes et d'orienter les personnes vers les réponses les plus adaptées.
Activités et démarche	Le programme Slime constitue un dispositif polyvalent associant repérage, sensibilisation, formation, diagnostic et accompagnement. Il permet notamment de former les professionnel·les et acteurs locaux au repérage de la précarité énergétique, d'identifier les ménages concernés, d'évaluer leur situation puis de les accompagner vers des solutions adaptées. Sa démarche repose fortement sur la coordination des acteurs locaux existants. Plutôt que de créer un parcours entièrement distinct des dispositifs déjà présents sur le territoire, le Slime cherche à articuler les compétences et ressources des collectivités, services sociaux, associations et autres structures intervenant dans le domaine de l'énergie et du logement. L'accompagnement personnalisé occupe une place centrale dans cette démarche. Les personnes concernées

	sont associées à l'identification des difficultés rencontrées et à la recherche de solutions, qui peuvent relever de différents niveaux d'intervention : conseils sur les usages, remplacement de petits équipements, mobilisation d'aides financières, médiation, accompagnement vers des travaux de rénovation ou, lorsque cela apparaît nécessaire, recherche d'un autre logement. Le programme est cofinancé par les collectivités qui le mettent en œuvre et par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Cette organisation permet également d'articuler l'accompagnement avec d'autres sources de financement lorsque des interventions plus importantes, notamment des travaux de rénovation, sont nécessaires.
--	--

Pertinence pour un public étudiant ou jeune	Le programme Slime ne cible pas spécifiquement la population étudiante. Les données disponibles ne permettent pas d'identifier précisément le nombre ou la proportion d'étudiant·es ayant bénéficié du dispositif. Il n'est donc pas possible, dans le cadre de cette étude, d'évaluer directement son accessibilité ou son efficacité auprès de ce public. Son approche présente néanmoins plusieurs caractéristiques particulièrement pertinentes au regard des difficultés identifiées précédemment. La démarche d'aller-vers peut contribuer à limiter le non-recours ; l'accompagnement personnalisé permet de prendre en compte des situations résidentielles et économiques difficilement saisissables à travers des critères standardisés ; enfin, la coordination entre acteurs locaux peut faciliter l'orientation des personnes vers des dispositifs adaptés à leurs besoins. Le Slime constitue ainsi un exemple intéressant moins en raison de résultats spécifiquement démontrés auprès des étudiant·es que par la méthode d'intervention qu'il propose et son potentiel d'adaptation aux caractéristiques de cette population.
---	--

Résultats et enseignements	Les évaluations du programme rapportées par l'Observatoire national de la précarité énergétique font état de résultats significatifs. Depuis le lancement du dispositif, environ 99 000 ménages auraient été repérés, évalués et orientés vers des solutions adaptées. En 2024, la majorité des ménages accompagnés étaient locataires. L'accompagnement peut notamment comprendre la fourniture ou le remplacement de petits équipements permettant de réduire certaines consommations. Selon les données disponibles, les interventions auraient permis une économie moyenne de 170 euros au cours de l'année suivant l'accompagnement. Par ailleurs, 65 % des ménages visités auraient engagé au moins une action concrète à la suite de l'intervention, telle que la réalisation de travaux, une demande d'aide financière ou un déménagement. En Gironde, les données communiquées par le Département indiquent que quatre ménages accompagnés sur dix seraient sortis de la précarité énergétique. Au-delà de l'accompagnement individuel, le programme participe également à la mise en réseau et à la circulation des connaissances entre acteurs de la précarité énergétique. La précarité énergétique étudiante a notamment fait l'objet d'un atelier organisé dans le cadre d'un événement national consacré à la précarité énergétique, en lien avec le réseau RAPPEL et le programme Slime. Cet atelier a donné lieu à la publication d'un compte rendu détaillé présentant les constats formulés par les participant·es ainsi qu'un ensemble de pratiques et de pistes d'action susceptibles d'améliorer la prise en charge de la précarité énergétique étudiante. Ce document constitue une ressource particulièrement intéressante dans la mesure où il restitue une réflexion collective associant différents acteurs intervenant dans les domaines de l'énergie, du logement et de l'action sociale. L'organisation de cet atelier illustre une autre fonction importante des réseaux associés au programme Slime : au-delà de l'aide apportée directement aux ménages, ils créent des espaces de coopération permettant de confronter les expériences, d'identifier des pratiques pertinentes et d'en favoriser la diffusion entre territoires. L'événement ayant accueilli cet atelier, ainsi que plusieurs initiatives soutenues dans le cadre du programme Slime, ont par ailleurs été distingués par l'association Stop à l'Exclusion Énergétique (STOP à l'exclusion énergétique et We Demain, 2024).
-----------------------------------	--

	Les principaux enseignements pouvant être tirés de cette initiative sont les suivants : • La coordination territoriale constitue un levier important de l'efficacité de l'aide. La mise en relation de structures disposant de compétences complémentaires permet d'articuler repérage, accompagnement social, expertise énergétique et mobilisation des dispositifs existants. • L'« aller-vers » contribue à répondre au problème du non-recours. Le repérage actif des personnes concernées permet de ne pas faire reposer l'entrée dans le parcours d'aide sur leur seule capacité à identifier leur situation et à solliciter spontanément les institutions compétentes. • L'accompagnement personnalisé permet d'adapter les réponses à la diversité des situations. L'implication de la personne concernée dans l'identification des difficultés et dans le choix des solutions peut favoriser la mise en œuvre d'actions correspondant davantage à ses besoins et à ses capacités¹⁰. • L'absence de ciblage et de données spécifiques sur la population étudiante constitue toutefois une limite importante. En l'état des informations disponibles, il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure les étudiant-es accèdent effectivement au programme ni si les modalités de celui-ci répondent à leurs contraintes particulières. • La mise en réseau permet de capitaliser et de diffuser les expériences locales. La production de ressources issues d'ateliers et de retours d'expérience contribue à transformer des expérimentations territoriales en connaissances mobilisables par d'autres acteurs. Le programme Slime montre ainsi l'intérêt d'une approche combinant aller-vers, accompagnement individualisé et coopération territoriale. Ces caractéristiques répondent directement à plusieurs limites identifiées dans le système d'aide à la précarité énergétique étudiante. Son principal enseignement pour cette étude réside toutefois dans son potentiel méthodologique, davantage que dans des résultats démontrés auprès de
--	--

¹⁰ La comparaison directe entre l'efficacité du Slime et celle des dispositifs d'aide plus généraux demeure difficile en raison du manque de données permettant d'évaluer les différents dispositifs selon des critères homogènes. Les résultats disponibles indiquent néanmoins une mobilisation importante des bénéficiaires à la suite d'un accompagnement individualisé. Dans le cas de la population étudiante, les observations présentées précédemment suggèrent parallèlement que les dispositifs qui tiennent insuffisamment compte de ses situations particulières rencontrent d'importantes limites d'accessibilité. Ces éléments invitent à considérer l'accompagnement personnalisé comme une piste pertinente, sans permettre d'établir à eux seuls sa supériorité par rapport à d'autres formes d'intervention.

	la population étudiante, faute de données permettant d'isoler celle-ci parmi les bénéficiaires.
Sources / site web	Le site web du programme Slime : https://programme-slime.fr Analyse du programme Slime sur le tableau de bord de l'Observatoire national de la précarité énergétique, à la page 38 : https://www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2025/11/onpe-tableau-de-bord-v12-compressed.pdf Rapport d'activité 2024 de Cler Solutions : https://cler.org/wp-content/uploads/2025/06/rapport-dactivite-2024.pdf Compte rendu détaillé d'un atelier consacré à la précarité énergétique étudiante : https://www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2024/03/cr-journee-rappel-novembre-2023--atelier-pe-eudiante.pdf

4.3 Le projet Solidarité Énergétique d'Atelier 21

Nom de l'initiative	Solidarité énergétique
Pays / localité	Solidarité énergétique a généré des événements à plusieurs endroits en France. L'association Atelier 21 est basée à Paris.
Organisation(s) porteuse(s)	Atelier 21, une association qui mène des programmes de recherche, des initiatives sociales, ou des activités culturelles destinées à sensibiliser et inventer des nouvelles pratiques énergétiques.
Période	Depuis 2022. Les réseaux sociaux du projet continuent de partager des publications provenant d'Atelier 21, association toujours active. Cependant, la communauté Discord n'est plus active depuis 2023-2024.
Public cible	L'initiative s'adresse principalement aux personnes étudiantes confrontées à la précarité énergétique . Dans une moindre mesure, elle vise également un public plus large issu de la société civile, notamment à travers la diffusion d'outils librement réutilisables.
Objectifs	Solidarité énergétique est une campagne portée par Atelier 21, association qui organise depuis 2018 des ateliers consacrés à l'énergie, au bricolage et aux pratiques de DIY dans les établissements d'enseignement supérieur. La campagne vise à diffuser largement des solutions de bricolage et de sobriété énergétique accessibles, ainsi qu'à faciliter l'organisation d'événements locaux grâce à la mise à disposition d'une boîte à outils. Elle cherche

	également à favoriser la circulation des connaissances et des conseils entre pairs, en s'appuyant sur des formats participatifs et facilement appropriables.
Activités et démarche	L'initiative a été développée dans le contexte des difficultés de logement rencontrées par de nombreux·ses étudiant·es pendant les confinements hivernaux liés à la pandémie de Covid-19, puis dans celui de la forte hausse des prix de l'énergie à partir de 2022. Atelier 21 s'est entouré d'un réseau diversifié d'acteurs comprenant notamment des FabLabs, Repair Cafés, associations étudiantes, universités, collectifs et tiers-lieux. Cette mise en réseau visait à faciliter la diffusion des outils, l'organisation d'ateliers et l'expérimentation locale de solutions. L'initiative a adapté les connaissances développées par Atelier 21 sur les équipements et les pratiques sobres en énergie afin de produire des ressources pédagogiques spécifiquement destinées aux étudiant·es. Elle a notamment élaboré des guides pratiques, tutoriels et outils permettant de : • identifier certains problèmes liés à l'énergie ou au logement ; • adopter des pratiques permettant de réduire les consommations ; • réparer, adapter ou améliorer certains équipements ; • organiser localement un événement consacré à la précarité énergétique étudiante. Jusqu'en 2024, le projet s'est également appuyé sur une communauté hébergée sur Discord, majoritairement composée d'étudiant·es. Cet espace a servi à la fois de réseau d'échange, de partage d'informations et d'expérimentation collective autour de solutions pratiques.
Pertinence pour un public étudiant ou jeune	L'initiative présente une forte pertinence pour la population étudiante dans la mesure où elle cible explicitement ce public et produit des ressources spécifiquement adaptées à ses contraintes. Les étudiant·es ne sont pas uniquement destinataires des outils : ils et elles participent également à leur élaboration, à leur expérimentation et à leur diffusion. Cette démarche se distingue ainsi des dispositifs plus institutionnels par une logique d'appropriation, de transmission entre pairs et de mise en pratique directe.

Résultats et enseignements	Les données disponibles indiquent cependant une portée relativement limitée de la campagne. Le site du projet fait état de l'organisation directe de sept événements, tandis que l'engagement observable sur les réseaux sociaux demeure faible. L'ambition initiale de faire émerger un mouvement de grande ampleur autour de la précarité énergétique étudiante ne semble donc pas avoir été atteinte. Cette portée limitée ne signifie toutefois pas que l'initiative soit restée sans effets. Le projet est notamment cité dans le guide étudiant de la Chaire HOPE ainsi que dans certaines initiatives étudiantes indépendantes, ce qui témoigne d'une circulation de ses ressources au-delà des événements directement organisés. Le site internet de Solidarité énergétique demeure par ailleurs accessible et met à disposition plusieurs dizaines de tutoriels et d'outils pratiques couvrant des situations diverses. De même, une partie des échanges, connaissances et innovations produites au sein de la communauté Discord reste conservée et accessible. L'initiative a également reçu en 2022 le prix « Formation, mobilisation, communication » décerné par l'association Stop à l'Exclusion Énergétique (STOP à l'exclusion énergétique et We Demain, 2024). Les principaux enseignements pouvant être tirés de cette initiative sont les suivants : • Les espaces collaboratifs consacrés au DIY peuvent favoriser l'émergence de solutions concrètes et directement appropriables. Ils permettent à la fois la transmission de compétences, l'expérimentation et, dans certains cas, le développement ou l'adaptation de nouveaux équipements. • L'implication directe des étudiant·es constitue un atout, mais ne garantit pas à elle seule une large diffusion. La participation des publics concernés peut renforcer la pertinence des outils produits sans nécessairement assurer leur visibilité ou leur adoption à grande échelle. • La mise en réseau ne suffit pas en elle-même à produire un effet de diffusion important. L'efficacité d'un réseau dépend également de sa diversité, de ses relais institutionnels, de ses ressources et de sa capacité à toucher des publics situés au-delà des cercles déjà sensibilisés. Dans le cas de Solidarité énergétique, la forte présence d'acteurs issus des milieux du DIY, des tiers-lieux et de l'innovation sociale a pu favoriser la qualité
-----------------------------------	---

	des échanges tout en limitant leur diffusion auprès d'un public plus large. • La pérennisation des ressources constitue néanmoins un résultat important. Même lorsque la mobilisation directe reste limitée, l'archivage des tutoriels, outils et connaissances produites permet à d'autres initiatives de réutiliser, adapter et prolonger le travail réalisé. Solidarité énergétique illustre ainsi à la fois le potentiel et les limites d'une approche fondée sur la participation, le DIY et la mobilisation par les pairs. Le projet montre qu'il est possible de produire des ressources étroitement adaptées aux réalités étudiantes et de favoriser une forte appropriation locale. Il souligne également que, sans relais institutionnels suffisamment larges ni moyens importants de diffusion, ce type d'initiative peut rencontrer des difficultés à dépasser un cercle restreint de participant-es.
Sources / site web	Le site web de Solidarité Énergétique : https://solidarite-energetique.org/ Le kit sur mesure de Solidarité Énergétique pour organiser, étape par étape, une animation de sensibilisation à la précarité énergétique : https://solidarite-energetique.org/kit-evenements/ Le site web d'Atelier 21, qui propose des tutoriels de bricolage/DIY : https://www.atelier21.org/ Un site web étudiant s'appuyant sur les connaissances d'Atelier 21 : https://scpe474330391.wordpress.com/

4.4 L'Auto-Réhabilitation Accompagnée des Compagnons Bâisseurs

Nom de l'initiative	Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA), par l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs.
Pays / localité	France
Organisation(s) porteuse(s)	Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Période	Depuis 2019

Public cible	L'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) s'adresse principalement aux ménages à faibles revenus confrontés à des difficultés de logement et, notamment, à des situations de précarité énergétique.
Objectifs	L'initiative vise à accompagner les ménages vulnérables dans la rénovation de leur logement afin d'améliorer durablement leurs conditions d'habitat et de réduire les formes de précarité qui y sont associées. Au-delà de l'amélioration technique du logement, elle cherche également à renforcer la capacité d'agir des personnes concernées, à restaurer leur confiance dans leur environnement résidentiel et à favoriser leur autonomie. La démarche portée par les Compagnons Bâtisseurs s'inscrit ainsi dans une logique largement sociale. L'acquisition de compétences, la participation directe aux travaux, l'entraide et la mobilisation de l'entourage constituent des dimensions centrales du dispositif. L'objectif est donc également de favoriser la cohésion sociale, les solidarités de proximité et l'inclusion.
Activités et démarche	L'Auto-Réhabilitation Accompagnée repose sur la participation active du ménage occupant aux travaux réalisés dans son propre logement. Celui-ci est accompagné par des professionnel·les qualifié·es et, selon les projets, par des bénévoles, afin de réaliser les interventions dans des conditions adaptées de sécurité et de qualité. L'ampleur des travaux varie selon le statut d'occupation et la situation du logement. Pour les ménages locataires, les interventions peuvent porter sur des travaux relativement légers, comme le traitement de moisissures, la remise en état de certaines surfaces ou des travaux de peinture. Pour les propriétaires occupants, l'accompagnement peut concerner des opérations plus importantes, telles que l'isolation thermique, la réfection d'installations électriques ou de plomberie ou, plus largement, des travaux destinés à remédier à des situations d'habitat dégradé ou insalubre. L'accompagnement par des professionnel·les permet de sécuriser les interventions, d'en améliorer la qualité et de veiller au respect des normes applicables. La participation des occupant·es présente parallèlement plusieurs intérêts : elle peut permettre de réduire le coût de la main-d'œuvre ou d'augmenter l'ampleur des travaux réalisés à budget équivalent, tout en favorisant l'acquisition de compétences pratiques et une meilleure compréhension du fonctionnement du logement et de ses équipements. Cette démarche repose également sur une dimension collective. L'entourage des bénéficiaires — famille, voisinage ou cercle amical — peut être associé au chantier, ce qui permet de renforcer les solidarités locales et de favoriser l'entraide autour du projet. Les travaux peuvent être soutenus par différentes sources de financement, notamment des fondations ou des dispositifs tels que les certificats d'économies d'énergie (CEE). Le réseau des Compagnons Bâtisseurs facilite également l'accès à certains matériaux, notamment issus du réemploi. L'association dispose par ailleurs d'une expertise dans le montage financier et administratif des opérations de réhabilitation, ce

	qui lui permet d'accompagner les ménages dans l'identification et la mobilisation des aides disponibles. L'ARA s'inscrit dans un ensemble plus large d'actions portées par les Compagnons Bâisseurs. L'association organise également des chantiers collectifs, met du matériel à disposition et développe des dispositifs mobiles permettant d'aller directement à la rencontre des personnes éloignées des structures d'accompagnement. Les Bricobus, véhicules équipés en outils et en matériel, illustrent cette démarche d'« aller-vers » en permettant d'intervenir au plus près des ménages. Le fonctionnement du dispositif repose enfin sur un réseau de partenariats associant institutions nationales, collectivités territoriales, fondations et entreprises du secteur de l'énergie, de l'outillage et des matériaux de construction.
Pertinence pour un public étudiant ou jeune	L'Auto-Réhabilitation Accompagnée ne cible pas spécifiquement la population étudiante. Les Compagnons Bâisseurs disposent néanmoins d'une expérience importante dans l'accompagnement et la formation des jeunes, notamment dans les métiers du bâtiment et dans le cadre de chantiers collectifs. Les étudiant·es peuvent également participer à certaines actions en tant que membres de la communauté locale ou bénévoles. En revanche, les données disponibles ne permettent pas d'évaluer dans quelle mesure des étudiant·es confronté·es à la précarité énergétique bénéficient directement de l'ARA. L'intérêt de cette initiative pour la présente étude réside donc principalement dans sa méthode d'intervention : participation directe des occupant·es, accompagnement technique personnalisé, mobilisation de la communauté et démarche d'aller-vers.
Résultats et enseignements	En 2024, les Compagnons Bâisseurs indiquent avoir accompagné 1 868 projets d'auto-réhabilitation, dont 187 ont bénéficié d'un soutien financier direct de l'association. L'organisation estime également avoir accompagné 12 286 bénéficiaires au cours de l'année. Les témoignages et retours d'expérience recueillis par l'association font état d'effets positifs non seulement sur l'état du logement, mais également sur les personnes accompagnées et leur environnement social. Le développement de l'activité de l'association au cours des dernières années témoigne par ailleurs de la capacité de ce modèle à être reproduit dans des contextes territoriaux variés, y compris dans certains territoires ultramarins. Plusieurs initiatives des Compagnons Bâisseurs ont par ailleurs été distinguées par l'association Stop à l'Exclusion Énergétique (STOP à l'exclusion énergétique et We Demain, 2024).

	Les principaux enseignements pouvant être tirés de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée sont les suivants : • La participation directe des occupant-es peut articuler objectifs techniques et sociaux. L'auto-réhabilitation accompagnée permet non seulement d'améliorer le logement, mais également de développer des compétences, de renforcer l'autonomie et de favoriser l'appropriation des travaux réalisés. • L'accompagnement personnalisé peut réduire certains obstacles économiques et administratifs. La présence de professionnel·les et l'aide au montage des financements permettent de rendre accessibles des interventions qui seraient autrement difficiles à engager pour des ménages disposant de faibles ressources. • La démarche d'« aller-vers » facilite l'accès aux publics éloignés des dispositifs traditionnels. Les Bricobus et les actions de proximité réduisent la nécessité pour les ménages d'identifier eux-mêmes les structures compétentes et de s'y rendre. • La rénovation peut constituer un support de création de liens sociaux. L'implication de l'entourage et de la communauté transforme le chantier en espace d'apprentissage, d'entraide et de coopération. L'Auto-Réhabilitation Accompagnée montre ainsi qu'une intervention sur le logement peut simultanément améliorer les conditions matérielles d'habitat et renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées. Pour la précarité énergétique étudiante, son principal intérêt réside dans cette articulation entre expertise professionnelle, participation directe, apprentissage et solidarité. Son adaptation à la population étudiante supposerait néanmoins de tenir compte de contraintes spécifiques, notamment le statut majoritaire de locataire, la courte durée d'occupation des logements et la forte mobilité résidentielle.
Sources / site web	Le site web de l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs : https://www.compagnonsbatisseurs.eu/ La page de leur site web dédiée à l'initiative : https://www.compagnonsbatisseurs.eu/autorehabilitation Une analyse de l'initiative d'auto-réhabilitation accompagnée sur le tableau de bord de l'Observatoire national de la précarité énergétique, à la page 35 : https://www.precarite-energie.org/wp-content/uploads/2025/11/onpe-tableau-de-bord-v12-compressed.pdf Rapport d'activité 2024 de l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs : https://www.compagnonsbatisseurs.eu/medias/Rapportdactivit2024ANCBweb.pdf

5 Conclusion - Des défis structurels d'ampleur

L'analyse détaillée du système d'aide, de ses priorités, de ses politiques publiques et de ses dispositifs, au regard de la précarité énergétique étudiante, permet de dégager plusieurs constats structurants.

En premier lieu, le système français contribue aujourd'hui à **rendre partiellement invisible la précarité énergétique étudiante**. Les indicateurs dominants, fondés principalement sur l'analyse économique et sur des catégories statistiques agrégées, sont insuffisamment adaptés pour caractériser une population aussi hétérogène et mobile. Cette difficulté se retrouve à plusieurs niveaux : dans la mesure de la population concernée, dans la compréhension de ses situations concrètes, mais également dans la transmission des connaissances sur les droits, les dispositifs et les pratiques permettant d'agir.

Le principe de familialisation renforce cette invisibilisation. En maintenant une partie des étudiant·es dans une dépendance administrative et financière à l'égard de leur famille, il contribue à créer des situations difficilement compatibles avec des dispositifs conçus pour des adultes fiscalement et financièrement autonomes.

En second lieu, le système d'aide peut également **exclure une partie de la population étudiante de l'accès effectif aux dispositifs**. Cette exclusion peut résulter directement des critères d'éligibilité ou des procédures administratives. Le chèque énergie constitue à cet égard un exemple particulièrement révélateur : ses conditions d'accès sont difficilement compatibles avec le rattachement fiscal parental, certaines situations de colocation ou encore les modalités de facturation de l'énergie rencontrées par les étudiant·es.

L'exclusion peut également prendre des formes plus indirectes. Le non-recours, la faible connaissance des dispositifs ou encore la préférence pour des formes d'entraide moins institutionnelles peuvent être interprétés comme les symptômes d'un décalage entre les dispositifs existants et les pratiques de la population étudiante. Les aides à la rénovation illustrent également cette difficulté : bien qu'elles constituent un levier structurel essentiel de lutte contre la précarité énergétique, elles demeurent largement inaccessibles aux étudiant·es du fait de leur statut majoritaire de locataires, de la complexité des démarches et du décalage entre les temporalités des travaux et la durée souvent courte d'occupation des logements étudiants.

Un troisième enjeu concerne **l'effectivité des droits et des protections existantes**. Même lorsqu'une personne est théoriquement éligible à un dispositif ou bénéficie d'une protection juridique, les moyens permettant de faire rapidement valoir ces droits peuvent être insuffisants. Les procédures de médiation ou de recours face à un propriétaire qui n'intervient pas sont souvent longues, complexes ou mal connues.

Les services sociaux peuvent également rencontrer des difficultés à accompagner pleinement les étudiant·es, notamment en raison de ressources limitées et de priorités historiquement davantage orientées vers des situations de précarité durable. Les Crous constituent à cet égard une exception importante, puisqu'ils disposent d'une mission spécifiquement consacrée aux conditions de vie étudiante.

Enfin, même lorsqu'une aide est effectivement accordée, celle-ci peut **produire des effets limités ou insuffisants**. Une aide financière peut, par exemple, être partiellement absorbée par une hausse des coûts du logement ou de l'énergie, tandis que des dispositifs fondés sur des interventions ponctuelles ou d'urgence peuvent se révéler insuffisants face à l'aggravation durable des vulnérabilités.

- **Une population caractérisée par l'hétérogénéité et l'instabilité des situations**

Ces difficultés doivent être replacées dans les caractéristiques propres à la population étudiante. **Les situations étudiantes sont profondément hétérogènes**, tant sur le plan des ressources que du logement, de la mobilité ou du soutien familial.

Une personne étudiante peut, par exemple, disposer de très faibles ressources monétaires tout en bénéficiant d'une sécurité matérielle importante grâce à l'appui de sa famille. À l'inverse, une autre peut disposer de revenus relativement élevés mais connaître des difficultés importantes du fait d'un loyer très élevé, de charges importantes ou de conditions de logement particulièrement énergivores.

Au-delà de cette diversité à un instant donné, **les situations étudiantes évoluent rapidement dans le temps**. Les trajectoires sont marquées par les changements de logement, les périodes de stage ou d'apprentissage, les variations de ressources, les décohabitations progressives ou encore les retours ponctuels au domicile familial. Les parcours résidentiels étudiants constituent à ce titre un exemple particulièrement visible de cette forte mobilité.

Cette temporalité courte modifie également la manière dont les étudiant·es peuvent réagir à la précarité. Ils et elles peuvent apprendre et s'adapter rapidement, mais également normaliser temporairement des conditions de vie dégradées dans l'attente d'un prochain déménagement ou d'une amélioration future de leur situation.

Il en résulte un décalage important avec des dispositifs conçus autour de situations relativement stables. Les aides à la rénovation en constituent l'illustration la plus manifeste : elles sont principalement structurées autour du droit de propriété, nécessitent des démarches longues et visent des effets durables, alors que les étudiant·es sont majoritairement locataires et occupent souvent leur logement sur une période courte.

- **Trois orientations structurelles pour améliorer l'aide**

L'analyse des dispositifs existants et des initiatives étudiées permet de dégager trois grandes orientations susceptibles d'améliorer la prise en compte de la précarité énergétique étudiante.

- ***Aller vers la population étudiante***

Le premier enjeu réside dans le développement de démarches d'« **aller-vers** ». Les dispositifs apparaissent plus accessibles lorsqu'ils ne reposent pas exclusivement sur la capacité des étudiant·es à identifier leur situation, à connaître leurs droits et à solliciter spontanément les institutions compétentes.

Il ne s'agit pas de privilégier systématiquement cette population par rapport à d'autres publics vulnérables, mais de reconnaître que ses caractéristiques particulières nécessitent des modalités d'intervention adaptées.

Une démarche d'aller-vers peut notamment consister à :

- intervenir directement dans les lieux fréquentés par les étudiant·es : établissements d'enseignement supérieur, résidences étudiantes, restaurants universitaires, associations ou espaces de sociabilité ;
- développer des actions préventives en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur, notamment dans les lycées ;

- concevoir des critères d'éligibilité compatibles avec les situations étudiantes et renforcer les services sociaux ou les dispositifs de recours capables de les accompagner ;
- adapter les contenus et les supports de communication aux usages de cette population ;
- proposer des formes d'accompagnement facilement accessibles, notamment des entretiens individualisés permettant de répondre rapidement à des situations concrètes.

La proposition d'une politique nationale plus cohérente en matière de vie étudiante, telle que formulée notamment dans le rapport Jolion, s'inscrit dans cette logique.

– ***Renforcer la collaboration et la coopération entre les acteurs***

Le deuxième enjeu concerne **la coopération entre les parties prenantes**. Les initiatives étudiées montrent que les dispositifs sont susceptibles de produire des réponses plus complètes lorsqu'ils associent des acteurs disposant de compétences complémentaires.

Les organisations étudiantes et les établissements d'enseignement supérieur disposent d'un accès privilégié au public concerné. Les services sociaux et les structures spécialisées possèdent une expertise dans l'accompagnement et l'accès aux droits. Les collectivités territoriales et l'État disposent de capacités de financement et de coordination, tandis que les entreprises, associations et structures locales peuvent fournir des compétences techniques, du matériel ou des espaces d'expérimentation.

Dans cette perspective, les acteurs directement liés au milieu étudiant devraient être davantage associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des dispositifs. Cette coopération peut passer par la création d'espaces de travail communs, le financement de projets partenariaux et le développement de réseaux réunissant institutions publiques, organisations privées et structures associatives ou informelles.

– ***Interroger les normes et les structures de consommation énergétique***

Le troisième enjeu consiste à **questionner les normes actuelles de consommation et de dépendance à l'énergie**. Les dispositifs d'aide apparaissent particulièrement pertinents lorsqu'ils ne se limitent pas à demander aux individus de réduire leur consommation, mais leur permettent également de développer des pratiques plus collectives, sobres, accessibles et appropriables.

Une réduction de l'« ébriété énergétique » ne peut reposer uniquement sur des écogestes individuels. Elle peut également passer par des espaces de discussion collective sur les besoins énergétiques, par la mutualisation de certains équipements, par la transmission de compétences ou encore par la diffusion d'outils permettant de réparer, modifier ou adapter directement certains équipements.

Les approches de type DIY, low-tech, Repair Café ou auto-réhabilitation accompagnée illustrent cette possibilité. Elles associent réduction des consommations, apprentissage, autonomie, solidarité et participation directe des personnes concernées.

Plus largement, il s'agit également d'identifier les infrastructures, organisations et pratiques qui produisent structurellement des besoins énergétiques excessifs, puis de chercher à les transformer.

- **Trois questions pour évaluer la pertinence d'un dispositif**

De l'échelle nationale à l'échelle locale, ces trois orientations peuvent constituer des principes permettant d'évaluer la capacité d'une politique ou d'un dispositif à répondre aux situations de précarité énergétique étudiante.

Trois questions peuvent notamment être posées :

- **Le dispositif prévoit-il des modalités compatibles avec la diversité et l'instabilité des situations étudiantes ?**
- **Le dispositif repose-t-il sur une coopération entre plusieurs catégories d'acteurs, dont au moins une structure directement liée à la population étudiante ?**
- **Le dispositif permet-il d'agir non seulement sur les dépenses individuelles, mais également sur les formes collectives et structurelles de dépendance excessive à l'énergie ?¹¹[1]**

Ces orientations doivent néanmoins faire l'objet d'expérimentations et d'évaluations à l'échelle locale. Les configurations territoriales diffèrent fortement en fonction des structures sociales existantes, de la concentration étudiante, des caractéristiques du parc de logements, des ressources financières disponibles, des conditions climatiques ou encore des infrastructures énergétiques. La pertinence relative de chaque levier dépend donc nécessairement du contexte dans lequel il est mobilisé.

- **Vers une transition juste incluant la population étudiante**

Aller vers les personnes concernées, renforcer la coopération et interroger collectivement les pratiques énergétiques suppose également de créer des espaces permettant de débattre démocratiquement des priorités.

Ces espaces devraient permettre de mettre en relation les besoins exprimés par les populations, les ressources financières disponibles, les contraintes énergétiques et les limites écologiques. Une question centrale demeure alors : **quels besoins énergétiques doivent être considérés comme essentiels, comment les hiérarchiser et qui participe à cette définition ?**

Dans le cas de la population étudiante, cette interrogation conduit à examiner la place qui lui est accordée dans les espaces où sont définies les politiques de logement, d'énergie et d'aide sociale.

Cette étude met en évidence une double situation : **les étudiant·es peuvent être fortement exposé·es à la précarité énergétique, tandis que les dispositifs destinés à y répondre restent souvent difficilement accessibles ou insuffisamment adaptés à leurs trajectoires.**

La prise en compte de cette population ne suppose pas nécessairement la création d'un système d'aide entièrement distinct. Elle invite plutôt à concevoir des politiques capables de

¹¹ Cette question possède nécessairement une dimension collective et ne peut être dissociée des enjeux de justice sociale. La précarité énergétique est d'ailleurs de plus en plus appréhendée dans le cadre plus large de la transition juste, qui interroge simultanément la transformation des systèmes énergétiques, la répartition de leurs coûts et bénéfices et la protection des populations les plus vulnérables.

reconnaître la diversité des trajectoires étudiantes, de garantir un accès effectif aux droits et de permettre aux personnes concernées de participer à la construction des réponses.

L'intégration de la précarité énergétique étudiante dans les politiques publiques apparaît ainsi comme un enjeu à part entière d'une transition énergétique juste, dans laquelle la réduction des consommations et des impacts environnementaux ne peut être dissociée de l'accès effectif de toutes et tous à des conditions de vie dignes.

Tableau de liste et d'analyse des institutions, programmes, mesures présentées comme de l'assistance pour les personnes soumises à la précarité énergétique

Cette annexe est une liste des institutions, programmes, mesures d'assistance ou d'aide décrites comme potentiellement utiles pour quelqu'un à risque de précarité énergétique.

Ce tableau ne dresse pas une liste exhaustive de toutes les mesures utiles pour lutter contre la précarité énergétique. La précarité énergétique étudiante étant un problème social complexe, elle ne peut se résumer à une liste de politiques et d'actions plus ou moins

institutionnelles. L'objectif de ce tableau est de présenter et de décrire les éléments auxquels sera le plus souvent confrontée une personne à la recherche d'informations sur la précarité énergétique étudiante, et d'offrir une première base d'analyse en les évaluant individuellement.

Dans ce tableau, vous trouverez également une brève description de la plupart des politiques, institutions et mesures mentionnées dans cette étude.

Les principales références de ce tableau sont : Ministère de l'Écologie 2020 ; RAPPEL et al. 2022 ; ONPE 2024 ; ANAH 2026 ; Chaire HOPE et Atelier 21 2023 ; Lafon 2021

[Lien vers l'annexe](#)

Nom de la colonne	Description et remarques
Nom	Nom de l'institution, du programme, ou de la mesure.
Urls avec explications	Url vers des sites contenant plus d'explications.
Description et principaux objectifs	Brève description de l'entrée
Autorité responsable	L'autorité qui édicte, supervise, ou plus largement "gère" l'institution, le programme, ou la mesure. Les références réglementaires listées dans la colonne <i>Autorité responsable</i> ne sont pas exhaustives. Dans le cas où la colonne <i>Url</i> contiendrait un lien vers le site www.service-public.gouv.fr, voir la section "<i>Textes de loi et références</i>" à la fin de la page web.
Groupes cibles premiers	
Pertinence pour la population étudiante	Si un étudiant·e·s est en situation de précarité énergétique, dans quelle mesure cette entrée est-elle pertinente pour une aide à court terme ? • Très pertinente : cette mesure apporte une aide manifeste, est bien connue et est au moins relativement accessible. • Pertinente : cette mesure peut apporter une aide, est connue et est accessible. • Peu pertinente : cette mesure aide rarement, est peu connue et difficilement accessible. • Non pertinente : cette mesure n'aide presque jamais, est presque inconnue et presque inaccessible. Cette analyse s'appuie sur les lectures réalisées dans le cadre de cette étude, ainsi que sur les témoignages recueillis dans de personnes étudiantes et d'entretiens avec des personnes expertes.
Comment les personnes étudiantes sont-elles exclues ou incluses ?	Description des points forts évidents et des points faibles de l'entrée
Bibliographie	Références utilisées pour la description, les statistiques, les critiques ou toute autre affirmation formulée pour cette entrée.

Tableau 1 – Guide de lecture du tableau *Politiques, institutions et mesures d'aide*

Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - L'agence de la transition écologique
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
ALF	Allocation de Logement Familiale
ALS	Allocation de Logement Sociale
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANIL	Agence Nationale d'Information sur le Logement
APL	Aide Personnalisée au Logement
BCS	Bourse sur Critères Sociaux
BRDE	Bas Revenus Dépenses Élevées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CEE	Certificat d'Économie d'Énergie
DPE	Diagnostic de Performance Énergétique
FAGE	Fédération des Associations Générales Etudiantes
FPL	Fondation pour le Logement des défavorisés
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
MNE	Médiateur National de l'énergie
ONPE	Observatoire National de la Précarité Énergétique
OVE	Observatoire de la Vie Étudiante
RAPPEL	Réseau d'Acteurs pour la Précarité Énergétique
SCHS	Service communal d'hygiène et de santé
TEE	Taux d'Effort Énergétique
UNCCAS	Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Bibliographie

- ANAH. (2026, février). *Les aides financières en 2026* [Guide]. <https://www.anah.gouv.fr/anatheque/le-guide-des-aides-financieres-2026>
- ANIL. (2025, novembre 18). *Précarité énergétique : Définition, causes et solutions*. anil.org. <https://www.anil.org/parole-expert-logement-habitat-indigne-quest-ce-que-la-precarite-energetique/>
- AURG & Chaire HOPE. (2021, décembre). *Enquête précarité énergétique étudiante* [Etude]. [https://fondation-grenoble-inp.fr/wp-content/uploads/2020/12/2022-01-13_enquete-AURG PE etudiante appronfondissement VF.pdf](https://fondation-grenoble-inp.fr/wp-content/uploads/2020/12/2022-01-13_enquete-AURG_PE_etudiante_appronfondissement_VF.pdf)
- Bugeja-Bloch, F., Clément, C., Fortino, S., Frouillou, L., & Oeser, A. (2025). L'hétérogénéité des situations de précarités étudiantes. Étude de cas d'une université francilienne à partir du travail de la mission « Précarité et santé étudiante ». *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 113-135. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0113>
- Caseau, A.-C. (2025). *Précarité étudiante : Des arbitrages au quotidien entre priorités et renoncements* (Recherche N° 86; INJEP Analyses & synthèses 86, p. 4). INJEP.
- Caseau, A.-C., Mofakhami, M., & Rossignol-Brunet, M. (2025). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 9-32. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0009>
- Chaire HOPE & Atelier 21. (2023, février). *Guide étudiant pour prévenir et guérir la précarité énergétique*. <https://fondation-grenoble-inp.fr/wp-content/uploads/2023/04/Guide-etudiant-prevenir-et-querir.pdf>
- Charlier, D., Risch, A., & Salmon, C. (2015). Les indicateurs de la précarité énergétique en France. *Revue française d'économie*, (4), 187-230. <https://doi.org/10.3917/rfe.154.0187>
- Chevalier, T. (2025). Être étudiant augmente-t-il le risque de précarité ? *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 35-55. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0035>
- CLER. (s. d.). Précarité énergétique [Association]. *Actualités Cler*. Consulté 27 avril 2026, à l'adresse <https://cler.org/actualites/precarite-energetique/>
- De Quero, A., & Lapostolet, B. (2009). *Groupe de travail Précarité énergétique—Grenelle 1* (p. 55). <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/104000012.pdf>
- DEPP. (2025). *Repères et références statistiques : Enseignements, formation, recherche 2025*. Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- EDF. (2025, novembre 26). *Qu'est-ce que la précarité énergétique ?* edf.fr. <https://www.edf.fr/collectivites/faq/villes-et-territoires-durables-et-solidaires/precarite-energetique/qu-est-ce-que-la-precarite-energetique>
- Enedis. (s. d.). *Lutter contre la précarité énergétique*. Consulté 27 avril 2026, à l'adresse <https://www.enedis.fr/magazine/lutter-contre-la-precarite-energetique-enjeux-solutions-et-accompagnement>

- Esteban, L., Ramuzat, L., Richard, É., Caseau, A.-C., & Mofakhami, M. (2025). Enjeux et limites des mesures de pauvreté et précarité des étudiant·es dans la statistique publique. *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 79-89. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0079>
- FAGE. (2026). *Enquête Logement Étudiant* (p. 22) [Syndical]. Fédération des Associations Générales Étudiantes.
- Feres, B., Fanny, B.-B., Marie-Paule, C., Odile, F., & Théo, P. (2023). *Repères conditions de vie* (Repères, p. 36). Observatoire de la Vie Étudiante. <https://www.observatoire-national.education.fr/publication/reperes-conditions-de-vie-2023/>
- Fondation Logement. (s. d.). Recherche « précarité énergétique » [Association]. *La Fondation pour le Logement des Défavorisés*. Consulté 27 avril 2026, à l'adresse https://www.fondationpourlelogement.fr/search/précarité_énergétique/
- Fondation Logement. (2025). *30e rapport sur l'état du mal-logement en France* (Annuel N° 30; L'état du mal-logement en France 30, p. 342). Fondation pour le logement des défavorisés. <https://www.fondationpourlelogement.fr/30e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2025/>
- Fondation Logement. (2026). *31e rapport sur l'état du mal-logement en France* (Annuel N° 31; L'état du mal-logement en France 31). Fondation pour le logement des défavorisés. <https://www.fondationpourlelogement.fr/31e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-en-2026/>
- France Rénov'. (2026). *Mes aides réno : Simulateur officiel des aides à la rénovation énergétique 2026* [Institutionnel]. france-renov.gouv.fr/. <https://mesaides.france-renov.gouv.fr/>
- franceinfo & AFP. (2024, février 6). *Chèque énergie : « tous » les ménages éligibles pourront le recevoir, rassure Bruno Le Maire après des problèmes « techniques »* [Presse]. franceinfo. https://www.franceinfo.fr/economie/cheque-energie-tous-les-menages-eligibles-le-recevront-rassure-bruno-le-maire-apres-des-problemes-techniques_6348199.html
- Gouvernement de la France. (2020, août 5). *Plan de rénovation énergétique des bâtiments | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique* [Institutionnel]. ecologie.gouv.fr. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-renovation-energetique-batiments>
- Gouvernement de la France. (2026a, janvier 23). *Dispositif « Relance logement » : Ce qu'il faut retenir* [Institutionnel]. info.gouv.fr. <https://www.info.gouv.fr/actualite/dispositif-relance-logement-ce-qu-il-faut-retenir>
- Gouvernement de la France. (2026b, février 12). *PPE3 : La nouvelle feuille de route énergétique de la France*. info.gouv.fr. <https://www.info.gouv.fr/actualite/ppe-3-la-nouvelle-feuille-de-route-energetique-de-la-france>
- Gouvernement de la France & Ministère du Travail et des Solidarités. (2023, octobre 31). *Le Pacte des solidarités : Lutter contre la pauvreté à la racine* [Institutionnel]. solidarites.gouv.fr. <https://solidarites.gouv.fr/le-pacte-des-solidarites-lutter-contre-la-pauvrete-la-racine>
- Hamman, P. (2025). Les dispositifs d'« écogestes » entre injonction et réception. Analyser territorialement la tension entre sobriété et précarité énergétiques. *Espaces et sociétés*, 195(2), 209-217. <https://doi.org/10.3917/esp.195.0209>

Hauschildt, K., Gwosć, C., Schirmer, H., Mandl, S., & Menz, C. (2024). *Social and Economic Conditions of Student Life in Europe : Eurostudent 8 Synopsis of Indicators 2021-2024* (Inga Westerteicher). wbv Media. <https://doi.org/10.3278/6001920ew>

Jolion, J.-M. (2023). *Rapport Jolion—Concertation sur la vie étudiante* (p. 98) [Rapport ministériel]. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Jouffe, Y. (2015). La précarité énergétique au travers de la mobilité quotidienne. In M.-C. Zélem & C. Beslay (Éds.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales* (p. 323-330). CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.26031>

Lafon, L. (2021). *Au nom de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante en France sur l'accompagnement des étudiants : Une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités*, (RAPPORT D'INFORMATION N° 742; p. 283). Sénat.

Lees, J. (2014). *Ethnographier la précarité énergétique : Au-delà de l'action publique, des mises à l'épreuve de l'habiter* [These de doctorat, Paris, EHESS]. <https://theses.fr/2014EHES0159>

Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement (1) (2026). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000159413/2026-01-20>

Médiateur National de l'Énergie & BECOMING institut. (2025). *Baromètre énergie info 2025* (Etude N° 19; Baromètre énergie info 19, p. 9). Médiateur National de l'Énergie. https://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2025/10/synthese_barometre-energie-info_2025.pdf

Meimon, J. (2025). *Faim d'études : En finir avec la précarité étudiante*. Seuil.

Ministère de l'Écologie. (2020, mai 14). *Lutte contre la précarité énergétique : Chèque énergie, aides à la rénovation énergétique...* [Institutionnel]. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/lutte-contre-precarite-energetique-cheque-energie-aides-renovation-energetique>

Ministère de l'Écologie, Ministère de l'Économie, & ADEME. (2011, mars 1). *Convention de mise en place de l'Observatoire nationale de la précarité énergétique* [Convention]. <https://onpe.org/sites/default/files/2025-01/CONVENTION20122015.pdf>

ONPE. (s. d.). *L'histoire de l'ONPE - historique des conventions* [Institutionnel]. Observatoire National de la Précarité Énergétique. Consulté 27 avril 2026, à l'adresse <https://onpe.org/histoire-onpe>

ONPE. (2024). *Les fiches aides de l'ONPE* [Institutionnel]. Observatoire National de la Précarité Énergétique. <https://onpe.org/les-fiches-aides-de-lonpe>

ONPE. (2025). *ONPE - Tableau de bord de la précarité énergétique—Novembre 2025* (Tableau de bord de la précarité énergétique 2025, p. 47) [Annuel]. ONPE. <https://librairie.ademe.fr/batiment/8769-onpe-tableau-de-bord-de-la-precarite-energetique-novembre-2025.html>

ONPE, Devalière, I., Energies Demain, POUGET Consultants, Batitrend, I Care & Consult, & BESCOB. (2020). *Qui sont les ménages en précarité énergétique dans les copropriétés du parc privé* [Etude thématique]. <https://onpe.org/sites/default/files/2024-03/Qui%20sont%20les%20m%C3%A9nages%20en%20pr%C3%A9carit%C3%A9%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20dans%20les%20copropri%C3%A9t%C3%A9s%20du%20parc%20priv%C3%A9.pdf>

[%A9nerg%C3%A9tique%20dans%20les%20copropri%C3%A9t%C3%A9s%20du%20parc%20priv%C3%A9.pdf](#)

RAPPEL, CLER, DHERBOMEZ, S., & BREUIL, A. (2022, août). *Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?* [Guide]. CLER. <https://www.precarite-energie.org/guide-quels-dispositifs-pour-accompagner-les-menages-en-precarite-energetique/>

Sébert, A. (2022). *Qualifications et prises en charge de la précarité énergétique : Une analyse économique institutionnaliste* [Économies et finances, Université de Lille]. <https://theses.fr/2022ULILA012>

SLIME. (s. d.). Comment définir la précarité énergétique ? *Programme Slime*. Consulté 27 avril 2026, à l'adresse <https://programme-slime.fr/la-precarite-energetique/comment-definir-la-precarite-energetique/>

STOP à l'exclusion énergétique & We Demain. (2024). *Les 100 solutions contre la précarité énergétique* (We Demain Editions). We Demain Editions. https://stopexclusionenergetique.org/wp-content/uploads/2025/01/100-Solution-STOP_EE_12_2024.pdf (Édition originale 2024)

TotalEnergies. (s. d.). *TotalEnergies accompagne ses clients contre la précarité énergétique*. Consulté 27 avril 2026, à l'adresse <https://www.totalenergies.fr/particuliers/pourquoi-nous-choisir/les-mesures-de-solidarite/totalenergies-accompagne-ses-clients-contre-la-precarite-energetique>

UNCCAS. (2024). *Rapport d'activités 2024* (p. 48) [Yearly]. UNCCAS. <https://www.unccas.org/rapport-dactivites-2024-une-annee-de-mobilisation-pour-les-solidarites-locales>

UNCCAS. (2025). *Urgence sociale, tenir jusqu'à quand ? Les actes du 94^e congrès des CCAS* (p. 62) [Convention report]. <https://www.unccas.org/les-actes-du-94e-congres-de-lunccas>

UNCCAS, Koch-Ortega, F., Boureau, J., & Malassis, J. (2017). *Précarité énergétique : Comment les CCAS/CIAS agissent, de l'accès aux droits à l'accompagnement global* (p. 44). UNCCAS. https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=21754

Union Étudiante. (2026). *État des lieux des conditions de vie étudiantes* (p. 32) [Syndical]. Union Étudiante.